30e ANNÉE — T. XLV

N° 1015 — 25 avril 1948



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 15 francs
Abonnements { Un an : 350 francs
Six mois : 185 francs



ACTES DE S. S. PIE XII

Le chemin du salut pour l'humanité à l'heure présente

Allocution du Souverain Pontife au peuple romain (28. 3. 48) (1)

Voici la traduction du discours que le Saint-Père a adressé au peuple romain, le jour de Pâques, le 28 mars 1948, à l'issue de la messe pontificale, avant de donner, de la loggia de la basilique vaticane, la Bénédiction papale Urbi et Orbi.

ROMAINS, CHERS FILS ET FILLES,

La solennité de la résurrection du Seigneur vous a, plus d'une fois, offert l'occasion de vous rassembler ici, en une foule pacifique, dans le cadre majestueux de cette grandiose colonnade, dont les bras sont ouverts pour accueillir tous ceux qui vont vers l'Eglise et vers Pierre.

La Bénédiction pascale *Urbi et Orbi*, que vous êtes venus recevoir, requiert de chacun de vous une franche, joyeuse et publique profession de la foi héritée de vos pères, d'indéfectible fidélité à la Sainte Eglise, d'indissoluble unité de pensée et d'action avec le Gardien des clés souveraines que lui a confiées le divin Fondateur et Seigneur de l'Eglise.

En cette année d'angoisses et de dangers, en ce moment précurseur d'événements mondiaux peut-être définitifs ou irréparables, sur cette multitude de Rome croyante se posent, comme une sorte d'ombre d'une singulière gravité, un sentiment sacré d'attente, un esprit puissant qui, tel un feu intime, émeut tous les esprits et tous les cœurs.

Quiconque n'est pas aveugle le voit, quiconque n'est pas spirituellement engourdi le sent, Rome, la mère annonciatrice, la gardienne de civilisation et d'éternelles valeurs de vie, cette Rome que jadis son plus grand historien appela, comme par instinct divin, « *Caput orbis terrarum* » (TITI LIVI *ab Urbe condita*, lib. I, n. XVI), et dont le destin est un mystère qui se déroule à travers les siècles, cette Rome se trouve maintenant en face, ou plutôt au milieu d'un tournant des temps, qui exige, de la part du Chef et des membres de la Chrétienté, une très grande vigilance, une infatigable promptitude, une action absolue.

Vigilate et orate ; veillez et priez ! (MATTH., XXVI, 41). C'est ainsi que le Seigneur avertissait ses disciples à la veille de sa Passion.

Vigilate et orate : veillez et priez ! C'est le cri, qu'au nom du Rédempteur ressuscité, Nous vous adressons à vous, aux vôtres et à nos concitoyens, à tous les fidèles du monde.

La grande heure de la conscience chrétienne a sonné.

Ou bien cette conscience s'éveille à une pleine et virile connaissance de sa mission d'aide et de salut pour une humanité en péril quant à sa structure spirituelle ; et alors c'est le salut, c'est la réalisation de la promesse formelle du Rédempteur : « *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* » (JEAN, XVI, 33.)

Ou bien (ce qu'à Dieu ne plaise !) cette conscience ne s'éveille qu'à demi, ne se donne pas courageusement au Christ, et alors le verdict, le terrible verdict prononcé par lui, n'est pas moins formel : « *Qui n'est pas avec moi est contre moi.* » (MATTH., XII, 30.)

Vous, chers fils et filles, vous comprenez bien ce qu'une telle croisée des chemins signifie et contient en soi pour Rome, pour l'Italie, pour le monde.

Dans votre conscience, qui a pleinement

(1) Traduit de l'italien (*Osservatore Romano*, 29-30 mars 1948), par J. THOMAS-D'HOSTE. — On a estimé qu'il y avait plus de 100 000 personnes à la place Saint-Pierre pour écouter le Souverain Pontife.

connaissance de sa responsabilité, il n'y a pas de place pour une aveugle crédulité en ceux qui tout d'abord abondent en affirmations de respect à l'égard de la religion, mais ensuite, malheureusement, se révèlent négateurs de tout ce qu'il y a de plus sacré.

Dans votre conscience, il n'y a pas de place pour la pusillanimité, la commodité, l'irrésolution de ceux qui, en cette heure cruciale, croient pouvoir servir deux maîtres.

Votre conscience sait que la réalisation de la justice sociale et de la paix internationale ne pourra jamais être obtenue ni assurée, si les yeux se ferment à la « lumière du Christ » et si les oreilles s'ouvrent au contraire à la parole erronée d'agitateurs pour qui la négation du Christ et de Dieu constitue la pierre angulaire et le fondement fragile de leur œuvre.

Romains,

L'Eglise de Rome, qui est pour vous, dans un sens encore plus étroit, votre Mère, est devenue aujourd'hui publiquement l'objet des attaques les plus injustes. De même que le Christ a été placé « *in signum cui contradicetur*, comme un signe de contradiction » (Luc, II, 34), de même qu'il a été calomnié, couvert d'approbres et de boue, de même aussi, aucun outrage, de la part d'adversaires aveuglés par la passion, n'a été épargné à l'Eglise. En vain, dans cette Ville même, centre de la chrétienté, elle a multiplié ses bienfaits ; en vain, dans des circonstances de péril imminent, elle a sauvé, accueilli, hospitalisé des persécutés de toute catégorie, comptant même parmi ses plus cruels ennemis ; en vain dans des temps de tyrannique oppression, elle a affirmé et soutenu la dignité, les droits de la personne humaine et la juste liberté des peuples ; en vain, lorsque la menace de la faim pesait sur cette Ville Eternelle, elle a pourvu à son alimentation ; en vain, fidèle interprète des commandements du Christ, elle a élevé la voix contre les maux causés par l'immoralité débordante, qui mène les peuples à la décadence et à la ruine. On l'accuse d'être « réactionnaire » et fautrice de doctrines qu'elle a condamnées ; on lui reproche d'appauvrir et de rendre misérable le peuple, qu'elle a largement secouru et qu'elle continue de secourir, grâce surtout à l'aide providentielle que lui fournit la charité du monde catholique, docile à ses chaleureux et fréquents appels ; on lui reproche en face de trahir la doctrine du Christ, son divin Epoux, qu'elle ne se lasse pas d'annoncer, de défendre et de mettre en pratique ; on lui impute, en les amplifiant et en les généralisant, les fautes d'un de ses membres dégénérés, fautes qu'elle est la première à déplorer, à réprouver et à punir sévèrement. Mais tout en étant contrainte de repousser et de réfuter tant d'accusations iniques, pour l'honneur du nom du Christ, pour l'intégrité de sa doctrine, pour la sauvegarde de tant d'âmes simples ou imprudentes, dont ces calomnieuses injures pourraient faire vaciller la foi, elle aime aussi ses détracteurs qui sont également ses fils, et elle les invite tous, comme Nous vous invitons tous en ce moment, ô peuple de Rome, ô peuple d'Italie, ô peuples du monde, à l'union, à la concorde, à l'amour, à des pensées et à des projets de paix.

Que la grâce du Dieu tout-puissant, que la protection de la très pure Vierge Marie, Mère du divin amour et « *Salus populi romani* », reposent sur vous, tandis qu'avec l'effusion de Notre cœur, Nous donnons à tous ceux qui sont présents ou éloignés Notre paternelle Bénédiction apostolique.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE « SACRAMENTUM ORDINIS »

sur les Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat (1)

(30. II. 47)

PIE, ÉVÊQUE,
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

1. Le sacrement de l'Ordre, institué par le Christ Notre-Seigneur, sacrement qui transmet le pouvoir spirituel et confère la grâce nécessaire pour bien remplir les fonctions ecclésiastiques, est unique et identique pour l'Eglise tout entière ; c'est ce que professe la foi catholique. En effet, de même que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a donné à l'Eglise qu'un seul gouvernement sous l'autorité du Prince des Apôtres, une seule et même foi et un seul et même sacrifice, ainsi il n'a donné qu'un seul et même trésor de signes produisant la grâce, c'est-à-dire les sacrements. A ces sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Eglise n'en a pas ajouté d'autres au cours des siècles et elle ne pouvait le faire, car, selon l'enseignement du Concile de Trente (Concile de Trente, VII[e] session, can. 1, *Des sacrements en général*), les sept sacrements de la Nouvelle Loi ont été tous institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'Eglise n'a aucun pouvoir sur « la substance des sacrements », c'est-à-dire sur les choses que, au témoignage des sources de la révélation, le Christ, Notre-Seigneur, a prescrit de maintenir dans le signe sacramentel.

2. Mais, en ce qui concerne le sacrement de l'Ordre, dont il s'agit ici, malgré son unité et son identité, que nul catholique n'a jamais pu mettre en doute, il est arrivé au cours des

(1) *Acta Apostolicae Sedis*, vol. XL, n[os] 1-2 (28. 1.-27. 2. 48), pp. 5-7. Traduction de la *D. C.*

âges, selon la diversité des temps et des lieux, qu'on a ajouté différents rites à son administration. C'est ce qui explique certainement qu'à partir d'un certain moment les théologiens aient commencé à rechercher lesquels parmi ces rites de l'ordination appartiennent à l'essence du sacrement et lesquels n'y appartiennent pas. Cet état de choses a encore occasionné, dans des cas particuliers, des doutes et des inquiétudes ; aussi a-t-on, à plusieurs reprises, demandé humblement au Saint-Siège que l'autorité suprême de l'Eglise veuille bien se prononcer sur ce qui, dans la collation des Ordres sacrés, est requis pour la validité.

3. On reconnaît unanimement que les sacrements de la Nouvelle Loi, signes sensibles et producteurs de la grâce invisible, doivent et signifier la grâce qu'ils produisent et produire la grâce qu'ils signifient. Or, les effets que les ordinations diaconale, sacerdotale et épiscopale doivent produire et partant signifier, à savoir le pouvoir et la grâce, se trouvent, dans tous les rites en usage dans l'Eglise universelle, aux diverses époques et dans les différents pays, suffisamment indiqués par l'imposition des mains et les paroles qui la déterminent. De plus, nul n'ignore que l'Eglise romaine a toujours tenu pour valides les ordinations faites dans le rite grec sans la tradition des instruments. Aussi le Concile de Florence, où a été conclue l'union des Grecs avec l'Eglise romaine, ne leur a-t-il pas imposé de changer le rite de l'ordination ni d'y insérer la tradition des instruments. Bien plus, l'Eglise a voulu que même à Rome les Grecs fussent ordonnés selon leur propre rite. De là il ressort que, même dans la pensée du Concile de Florence, la tradition des instruments n'est pas requise de par la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la substance et pour la validité de ce sacrement. Si dans le temps elle a été nécessaire, même pour la validité, de par la volonté et le précepte de l'Eglise, on sait que ce qu'elle a établi, l'Eglise peut aussi le changer et l'abroger (1).

4. C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit : la matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même, la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière, paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels, à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint, — paroles que l'Eglise accepte et emploie comme telles. Il s'ensuit que Nous devons déclarer, comme Nous le déclarons effectivement, en vertu de Notre Autorité apostolique, pour supprimer toute controverse et prévenir les angoisses des consciences, et décidons, pour le cas où dans le passé l'autorité compétente aurait pris une décision différente, que la tradition des instruments, du moins à l'avenir, n'est pas nécessaire pour la validité des Ordres sacrés du diaconat, du sacerdoce et de l'épiscopat.

5. En ce qui concerne la matière et la forme dans la collation de chacun de ces Ordres, Nous décidons et décrétons, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique, ce qui suit : pour l'ordination au diaconat, la matière est l'imposition de la main de l'évêque, la seule prévue dans le rite de cette ordination. La forme est constituée par les paroles de la *Préface*, dont les suivantes sont essentielles et partant requises pour la validité : *Emitte in eum, quaesumus, Domine, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii tui fideliter exsequendi septiformis gratiae tuae munere roboretur* (1). Dans l'Ordination sacerdotale, la matière est la première imposition des mains de l'évêque, celle qui se fait en silence, et non pas la continuation de cette même imposition qui se fait en étendant la main droite, ni la dernière imposition accompagnée de ces paroles : « Accipe Spiritum Sanctum : quorum remiseris peccata, etc. » La forme est constituée par les paroles de la *Préface*, dont les suivantes sont essentielles et partant nécessaires pour la validité : *Da, quaesumus, omnipotens Pater, in hunc famulum tuum Presbyterii dignitatem ; innova in visceribus eius spiritum sanctitatis, ut acceptum a Te, Deus, secundi meriti munus obtineat censuramque morum exemplo suae conversationis insinuet* (2). Enfin, dans l'ordination ou consécration épiscopale, la matière est l'imposition des mains faite par l'évêque consécrateur. La forme est constituée par les paroles de la *Préface*, dont les suivantes sont essentielles et partant requises pour la validité : *Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis*

(1) L'Ecriture et l'antiquité grecque et latine ne mentionnent que l'imposition des mains et la prière. C'est seulement vers le haut moyen âge et sans acte officiel de l'Eglise que la tradition des instruments s'est répandue en Occident et qu'elle a pénétré peu à peu dans l'usage romain. C'est le décret *Pour les Arméniens*, promulgué en 1439 à l'issue du Concile de Florence, qui fixa comme matière des divers ordres la tradition des instruments. Mais d'autre part, Rome continuait à considérer comme valides les ordinations orientales, faites sans tradition des instruments. Dans son instruction *Presbyteri graeci* (31. 8. 1595), Clément VIII exigeait qu'un évêque de rite grec fût présent à Rome pour conférer aux étudiants de sa nation l'ordination selon le rite grec. Dans la Bulle *Etsi pastoralis* (26. 5. 1742), pour les Italo-Grecs, Benoît XIV déclare : *Episcopi graeci in ordinibus conferendis ritum proprium graecum in Euchologio descriptum servent*. A plusieurs reprises, les Souverains Pontifes se sont prononcés dans le même sens.

La complexité de ces faits explique la diversité des opinions, qui se sont fait jour sur l'essence du sacrement de l'Ordre et qu'il est superflu d'énumérer ici. Peu à peu, l'opinion qui, s'inspirant de l'antiquité chrétienne et de la liturgie, n'admettait qu'un seul rite essentiel, l'imposition des mains avec l'invocation du Saint-Esprit, avait fini par rallier la grande majorité des théologiens. Il est évident que depuis la présente Constitution apostolique, elle est la seule thèse autorisée.

Reste à savoir quelle était la valeur du décret *Pour les Arméniens*, mentionné plus haut. D'après certains, le décret serait simplement une instruction pratique, d'ordre disciplinaire et pastoral. D'après le cardinal VAN ROSSUM, dont l'ouvrage, *De essentia sacramenti Ordinis* (Fribourg-en-B., 1914), est fondamental en la matière, le décret serait doctrinal, mais pas définitif, *ex cathedra*, infaillible. Il en voit la preuve dans le fait que l'Eglise n'est jamais intervenue contre des opinions différentes. (Voir *Dict. de théol. cath., art.* ORDRE, surtout col. 1315 et suiv.).

(1) *Répandez sur lui, nous vous en supplions, Seigneur, l'Esprit-Saint ; qu'il le fortifie par les sept dons de votre grâce pour qu'il remplisse avec fidélité votre ministère.*

(2) *Donnez, nous vous en supplions, Père tout-puissant, à votre serviteur ici présent la dignité du sacerdoce ; renouvelez dans son cœur l'esprit de sainteté, afin qu'il exerce cette onction du second Ordre [de la hiérarchie] que vous lui confiez et que l'exemple de sa vie corrige les mœurs.*

instructum coelestis unguenti rore sanctifica (1). Tous ces rites seront accomplis conformément aux prescriptions de Notre Constitution apostolique « Episcopalis Consecrationis » du 30 novembre 1944 (2).

6. Pour prévenir des doutes éventuels, Nous ordonnons que, dans la collation de chaque Ordre, l'imposition des mains se fasse en touchant physiquement la tête de l'ordinand, bien que le contact moral suffise aussi pour conférer validement le sacrement.

Enfin, il n'est nullement permis d'interpréter ce que Nous venons de déclarer et de décréter sur la matière et la forme, de façon à se croire autorisé soit à négliger, soit à omettre les autres cérémonies prévues dans le Pontifical romain ; bien plus, Nous ordonnons que toutes les prescriptions du Pontifical romain soient religieusement maintenues et observées.

Les dispositions de la présente Constitution n'ont pas d'effet rétroactif ; si un doute se présente, on le soumettra au Siège apostolique.

Voilà ce que Nous ordonnons, déclarons et décrétons, nonobstant n'importe quelles dispositions contraires, même dignes de mention spéciale. En conséquence, Nous voulons et ordonnons que les dispositions susmentionnées soient incorporées d'une manière ou d'une autre dans le Pontifical romain. Nul n'aura donc le droit d'altérer la présente Constitution par Nous donnée ni de s'y opposer par une audace téméraire.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 novembre, fête de saint André apôtre, en l'année 1947, de Notre pontificat la neuvième.

PIE XII, PAPE.

(1) *Donnez à votre prêtre la plénitude de votre ministère, et, paré des ornements de l'honneur le plus haut, sanctifiez-le par la rosée de l'onction céleste.*

(2) Voir *D. C.*, t. XLII, col. 681-682, la traduction française de ce document.

MOTU PROPRIO « ANIMARUM STUDIO »

Pouvoir de confesser à accorder aux prêtres voyageant en avion (1)

PIE XII, PAPE

Poussés par le zèle des âmes, plusieurs Ordinaires de lieux ont fait connaître à ce Siège Apostolique qu'il serait opportun d'étendre aux voyages par avion les prescriptions du canon 883 (2) du Code de droit canonique relatives au pouvoir de confesser accordé aux prêtres qui voyagent sur mer. Sachant parfaitement que les voyages aériens deviennent maintenant chaque jour plus fréquents et voulant ne pas refuser aux fidèles une facilité qui, d'après le désir louable des Ordinaires, doit profiter à la sanctification des âmes, Nous accueillons avec grand plaisir cette supplique et de Notre propre mouvement, de science certaine et après mûre délibération, de par la plénitude du pouvoir apostolique, Nous décidons et décrétons que ce qui est réglé par le canon 883 du Code de droit canonique au sujet du pouvoir d'entendre les confessions accordé aux prêtres voyageant par mer, s'applique et soit étendu, cependant, avec les clauses convenables, aux prêtres qui font un voyage aérien.

Nous ordonnons que demeurent fermes et valables pour toujours, nonobstant n'importe quelles dispositions contraires, les choses que Nous avons décrétées par ces Lettres apostoliques publiées sous forme de *Motu proprio*. En outre, Nous voulons que ces choses entrent en vigueur aussitôt que ces mêmes présentes Lettres apostoliques auront été insérées dans le Bulletin officiel appelé *Acta Apostolicae Sedis*.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 16 du mois de décembre, en l'année 1947, de Notre Pontificat la neuvième.

PIE XII, PAPE.

(1) Traduit du texte latin publié dans les *A. A. S.*, vol. XL, 1948, p. 17.

(2) Voici le texte du canon 883 : « § 1. Sacerdotes omnes maritimum iter arripientes, dummodo vel a proprio Ordinario, vel ab Ordinario portus in quo navim conscendunt, vel etiam ab Ordinario cujusvis portus interjacti per quem in itinere transeunt, facultatem rite acceperint confessiones audiendi, possunt, toto itinere, quorumlibet fidelium secum navigantium confessiones in navi excipere, quamvis navis in itinere transeat vel etiam aliquamdiu consistat variis in locis diversorum Ordinariorum jurisdictioni subjectis.

§ 2. Quoties vero navis in itinere consistat, possunt confessiones excipere tum fidelium qui quavis de causa ad navim accedant, tum eorum qui ipsis ad terram obiter appellentibus confiteri petant eosque valide ac licite absolvere etiam a casibus Ordinario loci reservatis.

— Juxta responsa C. I. C. (Commissio interpretandi Codicis) sacerdos rite praeditus facultate juxta § 1 canonis 883, potest, quoties navis in portu maneat, terram adire ibique in ecclesia vel sacello confessiones excipere eorum qui confiteri petant, per integrum diem, vel per integros duos vel tres dies, si tamdiu navis in portu maneat. Id potest etiam, per idem tempus, quoties ad idem iter prosequendum unam navem relinquere debet ut alteram conscendat, si in portu hanc navem tamdiu expectare debeat. Ultra triduum sacerdos nequit, in utroque casu, si loci Ordinarius facile adiri possit. (C. I. C. 20 maii 1923).

Sub nomine *Ordinarii* de quo in canone 883, § 1, non veniunt Superiores majores religionis clericalis exemptae (C. I. C. 30 julii 1934).

— *L'accueil de la vie*, par GENEVIÈVE L'HUILLIER. — Vol. 12 × 19 cm., 228 pages, 125 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Présenté sous la forme du journal d'une jeune Bretonne vivant à Paris avant la dernière guerre, ce roman analyse, avec justesse et sans banalité ni fadeur, les états d'âme d'un groupe de personnes (chrétiens, juifs, marxistes, incroyants), qui affrontent leurs conceptions opposées de la vie. En bien des passages, il reflète l'esprit d'une époque aujourd'hui révolue. Toujours il donne la note chrétienne ; seule, la foi permet de bien « accueillir la vie ».

ACTES DU SAINT-SIÈGE

SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

DÉCRET

Administration du sacrement de Confirmation aux fidèles se trouvant en danger de mort par suite d'une grave maladie (1)

Après la parution du décret *Spiritus Sancti munera* du 14 septembre 1946 (*A. A. S.*, vol. XXXVIII, 1946, p. 349), émanant de la Sacrée Congrégation de la discipline des Sacrements, plusieurs suppliques des Ordinaires des Missions sont parvenues à cette Sacrée Congrégation de la Propagande, en vue d'obtenir les mêmes pouvoirs plus étendus.

Dans l'audience du 18 de ce mois de décembre, sur le rapport du soussigné cardinal préfet, Notre Très Saint-Père le Pape Pie XII a daigné, dans sa bienveillance, les admettre. C'est pourquoi Sa Sainteté a laissé à tous les Ordinaires de lieux qui relèvent de cette Sacrée Congrégation de la Propagande la liberté — et cela sans préjudice aucun pour les Indults dont ils jouiraient déjà en cette matière et par concession du Siège apostolique (voir canon 782, § 2) (2) — d'accorder à tous leurs prêtres ayant charge d'âmes le pouvoir d'administrer validement le sacrement de Confirmation aux fidèles soit adultes, soit non adultes se trouvant dans le territoire de la Mission et en danger de mort, le pouvoir de l'administrer licitement aussi au lieu même où réside l'évêque, si tout évêque est absent ou légitimement empêché. On devra observer le rite prescrit par le Rituel romain (3).

Sa Sainteté a ordonné de rédiger et de publier le présent décret.

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 18 décembre 1947.

P. card. FUMASONI BIONDI,
préfet.

C. COSTANTINI,
archev. tit. de Theodosiopolis d'Arcadie, secrétaire.

(1) Traduit du texte latin publié dans les *A. A. S.*, vol. XL, 1948, p. 41.

(2) Voici les paragraphes 2 et 3 du canon 782 « ... § 2 : Extraordinarius minister est presbyter, cui vel jure communi vel peculiari Sedis Apostolicae indulto ea facultas concessa sit. § 3 : Hac facultate ipso jure gaudent, praeter S. R. E. cardinales ad normam can. 239, § 1, n° 23, Abbas vel Praelatus *nullius*, Vicarius et Praefectus Apostolicus, qui tamen ea valide uti nequeunt, nisi intra fines sui territorii et durante munere tantum. »

(3) Le 20 mai 1934, la Sacrée Congrégation des Sacrements a publié une *Instruction* à suivre par le prêtre qui administre, en vertu d'une délégation du Saint-Siège, le sacrement de Confirmation.

SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES

AVIS (1)

On a fait savoir à cette Sacrée Congrégation des Rites que certaines personnes, poussées par un zèle excessif, faisaient effort auprès des fidèles et des communautés religieuses, pour que la cause de béatification du serviteur de Dieu Guy de Fontgalland soit reprise et poursuivie. Cette Sacrée Congrégation notifie que déjà depuis l'année 1941, elle a communiqué aux postulateurs de la cause que cette dernière devait être absolument écartée (2). En conséquence, les intéressés sont avertis qu'ils ne doivent à l'avenir ne s'occuper d'aucune manière de cette affaire.

Le 18 décembre 1947.

† C. card. MICARA, évêque de Velletri, *préfet.*
† A. CARINCI, archev. de Séleucie, *secrétaire.*

(1) Traduit du texte latin publié dans les *Acta Apostolicae Sedis*, vol. XL, 1948, p. 43.

(2) *La Semaine religieuse de Paris* (7, 2. 42), dans sa partie officielle, a publié le communiqué suivant de S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris. « S. Em. le cardinal Salotti, préfet de la Congrégation des Rites, nous a adressé notification de la réponse de Notre Saint-Père le Pape Pie XII, concernant l'introduction de la cause de béatification de Guy de Fontgalland.

A la question posée par la Sacrée Congrégation, le Saint-Père, dans une audience en date du 28 novembre 1941, a répondu que cette *cause devait être écartée.*

En exécution de la lettre à Nous adressée par S. Em. le cardinal Salotti, nous portons cette réponse à la connaissance du clergé et des fidèles, et nous demandons qu'on renonce à toute activité qui tendrait à établir officiellement la réputation de sainteté de Guy de Fontgalland. »

— *Geffic*, par YVES DE SAINT-DEC. — Vol. 12 × 18,5, 140 pages, 85 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Récit digne de foi, tiré pour l'essentiel d'une confidence de tranchée (24 septembre 1915), faite la veille de la grande attaque de Champagne, par le coupable lui-même. Ce drame, d'une jalousie brutale, permet à l'auteur de dérouler sous nos yeux le film saisissant de la côte bretonne, et de dessiner la gentille silhouette de Geffic, la jeune fille à l'espoir tenace.

— Un précurseur, *Timon David*, par le R. P. CARROUCHÉ. — Vol. 12 × 19 cm., 224 pages, 125 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Cette biographie, écrite dans un style alerte, émaillée de nombreuses anecdotes d'une saveur méridionale, fait revivre, en la mettant en pleine lumière, la personne et l'œuvre du chanoine Timon David, incomparable éducateur, apôtre infatigable. Ses méthodes et ses activités ont donné un essor merveilleux aux patronages et aux œuvres de jeunesse à Marseille ; elles ont surtout appris aux jeunes âmes à vivre en profondeur « l'état de grâce », à travailler en équipe, à être des apôtres de leur milieu d'existence.

— *Transparence.* Dieu à travers Mère Marie-Marguerite Massard (1899-1942), par SUZANNE-MARIE DURAND. — Vol. 12 × 18,5 cm., 150 pages. Editions Spes, Paris, 1946.

Le beau rayonnement du Christ dans une âme d'élite, religieuse des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition.

COMMISSION PONTIFICALE POUR LES ÉTUDES BIBLIQUES

Lettre du secrétaire de la Commission biblique
à Son Éminence le cardinal Suhard, archevêque de Paris,
relative à l'époque des sources du Pentateuque
et au genre littéraire des onze premiers chapitres de la Genèse

A la suite de différentes questions d'ordre exégétique qu'il avait soumises à l'examen du Saint-Siège, S. Em. le cardinal Suhard a reçu du Secrétaire de la Commission pontificale pour les études bibliques une réponse approuvée par le Pape. Le texte a été publié dans les Acta Apostolicae Sedis (1) *et dans la* Semaine religieuse de Paris (17 *avril* 1948). *L'importance de cette réponse n'échappera pas à ceux qui s'intéressent aux questions bibliques.*

EMINENCE,

Le Saint-Père a bien voulu confier à l'examen de la Commission pontificale pour les Etudes bibliques deux questions, qui ont été récemment soumises à Sa Sainteté, au sujet des sources du Pentateuque et de l'historicité des onze premiers chapitres de la Genèse. Ces deux questions, avec leurs considérants et vœux, ont été l'objet de l'étude la plus attentive de la part des Révérendissimes Consulteurs et des Eminentissimes cardinaux membres de ladite Commission. Comme suite de leurs délibérations, Sa Sainteté a daigné approuver la réponse suivante dans l'audience concédée au soussigné en date du 16 janvier 1948.

La Commission pontificale biblique se plaît à rendre hommage au sentiment de filiale confiance qui a inspiré cette démarche et désire y correspondre par un effort sincère de promouvoir les études bibliques en leur assurant, dans les limites de l'enseignement traditionnel de l'Eglise, la plus entière liberté. Cette liberté a été affirmée en termes explicites par l'Encyclique du Souverain Pontife glorieusement régnant, *Divino afflante Spiritu* en ces termes : « L'exégète catholique, poussé par un amour de sa science actif et courageux, sincèrement dévoué à notre Mère la Sainte Eglise, ne doit, en aucune façon, se défendre d'aborder, et à plusieurs reprises, les questions difficiles qui n'ont pas encore été résolues jusqu'ici, non seulement pour repousser les objections des adversaires, mais encore pour tenter de leur trouver une solide explication, en accord parfait avec la doctrine de l'Eglise, spécialement avec celle de l'inerrance biblique, et capable en même temps de satisfaire pleinement aux conclusions certaines des sciences profanes. Les efforts de ces vaillants ouvriers dans la vigne du Seigneur méritent d'être jugés, non seulement avec équité et justice, mais encore avec une parfaite charité ; que tous les autres fils de l'Eglise s'en souviennent. Ceux-ci doivent se garder de ce zèle tout autre que prudent, qui estime devoir attaquer ou tenir en suspicion tout ce qui est nouveau. » (*A. A. S.*, 1943, p. 319 ; éd. française, p. 23.) (2)

Qu'on veuille bien comprendre et interpréter, à la lumière de cette recommandation du Souverain Pontife, les trois réponses officielles données jadis par la Commission biblique à propos des questions susmentionnées, à savoir le 23 juin 1905, sur les récits qui n'auraient d'historique que l'apparence dans les livres historiques de la Sainte Ecriture (*Ench. Bibl.* 154), le 27 juin 1906 sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque (*Ench. Bibl.* 174-177), et le 30 juin 1909 sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse (*Ench. Bibl.* 332-339), et l'on concédera que ces réponses ne s'opposent nullement à un examen ultérieur vraiment scientifique de ces problèmes d'après les résultats acquis pendant ces quarante dernières années. En conséquence, la Commission biblique ne croit pas qu'il y a lieu de promulguer, du moins pour le moment, de nouveaux décrets à propos de ces questions.

En ce qui concerne la composition du Pentateuque, dans le décret susmentionné du 27 juin 1906, la Commission biblique reconnaissait déjà que l'on pouvait affirmer que Moïse, « pour composer son ouvrage, s'est servi de documents écrits ou de traditions orales » et admettre aussi des modifications et additions postérieures à Moïse (*Ench. Bibl.* 176-177). Il n'est plus personne aujourd'hui qui mette en doute l'existence de ces sources et n'admette un accroissement progressif des lois mosaïques dû aux conditions sociales et religieuses des temps postérieurs, progression qui se manifeste aussi dans les récits historiques. Cependant, même dans le camp des exégètes non catholiques, des opinions très divergentes sont professées aujourd'hui touchant la nature et le nombre de ces documents, leur dénomination et leur date. Il ne manque même pas d'auteurs, en différents pays, qui pour des raisons purement critiques et historiques, sans aucune intention apologétique, rejettent résolument les théories les plus

(1) *Acta Apostolicae Sedis,* 28 janvier 1948, p. 45-48.

(2) *La D. C.* (t. XLIV, col 1153 et suiv.) a reproduit intégralement la traduction française publiée par l'Imprimerie vaticane.

en vogue jusqu'ici et cherchent l'explication de certaines particularités rédactionnelles du Pentateuque, non pas tant dans la diversité des documents supposés, que dans la psychologie spéciale, dans les procédés particuliers, mieux connus aujourd'hui, de la pensée et de l'expression des anciens Orientaux, ou encore dans le genre littéraire différent postulé par la diversité des matières. C'est pourquoi nous invitons les savants catholiques à étudier ces problèmes sans parti pris, à la lumière d'une saine critique et des résultats des autres sciences intéressées dans ces matières, et une telle étude établira sans doute la grande part et la profonde influence de Moïse comme auteur et comme législateur.

La question des formes littéraires des onze premiers chapitres de la Genèse est bien plus obscure et complexe. Ces formes littéraires ne répondent à aucune de nos catégories classiques et ne peuvent pas être jugées à la lumière des genres littéraires gréco-latins ou modernes. On ne peut donc en nier ni affirmer l'historicité en bloc sans leur appliquer indûment les normes d'un genre littéraire sous lequel ils ne peuvent pas être classés. Si l'on s'accorde à ne pas voir dans ces chapitres de l'histoire au sens classique et moderne, on doit avouer aussi que les données scientifiques actuelles ne permettent pas de donner une solution *positive* à tous les problèmes qu'ils posent. Le premier devoir qui incombe ici à l'exégèse scientifique consiste tout d'abord dans l'étude attentive de tous les problèmes littéraires, scientifiques, historiques, culturels et religieux connexes avec ces chapitres ; il faudrait ensuite examiner de près les procédés littéraires des anciens peuples orientaux, leur psychologie, leur manière de s'exprimer et leur notion même de la vérité historique ; il faudrait, en un mot, rassembler sans préjugés tout le matériel des sciences paléontologique et historique, épigraphique et littéraire. C'est ainsi seulement qu'on peut espérer voir plus clair dans la vraie nature de certains récits des premiers chapitres de la Genèse. Déclarer a *priori* que leurs récits ne contiennent pas de l'histoire au sens moderne du mot, laisserait facilement entendre qu'ils n'en contiennent en aucun sens, tandis qu'ils relatent en un langage simple et figuré, adapté aux intelligences d'une humanité moins développée, les vérités fondamentales présupposées à l'économie du salut, en même temps que la description populaire des origines du genre humain et du peuple élu. En attendant, il faut pratiquer la patience qui est prudence et sagesse de la vie. C'est ce que le Saint-Père inculque également dans l'Encyclique déjà citée : « Personne, dit-il, ne doit s'étonner qu'on n'ait pas encore tiré au clair, ni résolu toutes les difficultés... Il ne faut pas, pour autant, perdre courage, ni oublier que dans les disciplines humaines il ne peut en être autrement que dans la nature, où ce qui commence croît peu à peu, où les fruits ne se recueillent qu'après de longs travaux... On peut donc espérer que (ces difficultés), qui aujourd'hui paraissent les plus compliquées et les plus ardues, s'ouvriront enfin un jour, grâce à un effort constant, à la pleine lumière. » (*Ibid.*, p. 318 ; éd. fr., p. 22.)

En baisant la Pourpre sacrée avec les sentiments de la plus profonde vénération, je me professe

de Votre Eminence Révérendissime le très humble serviteur.

JACQUES M. VOSTÉ, O. P.,
secrétaire de la Commission pontificale pour les Etudes bibliques.

Rome, 16 janvier 1948.

QUESTIONS ACTUELLES

Vérité et nouveauté en théologie

*Sous ce titre l'*Osservatore Romano *des* 15 - 16 *mars* 1948 *a publié un article du R. P. Mariano Cordovani, maître du Sacré-Palais. Nous en donnons une traduction* (1) *:*

Quiconque a lu avec attention la grande Encyclique de S. S. Pie XII sur la liturgie sacrée (2) a dû admirer au moins deux choses : tout d'abord, combien d'erreurs il a été nécessaire de condamner dans ce document, et combien de déviations et d'altérations il a fallu corriger ; ensuite, comment le magistère de l'Eglise, tout en restant fidèle à la tradition, trouve le moyen de faire progresser la connaissance de la vérité révélée et la pratique toujours plus intense de la vertu.

Tout théologien devra tenir compte de la clarification doctrinale sur l'essence du saint sacrifice de la Messe ; tout fidèle comprendra mieux sa façon de participer à ce divin sacrifice. Un grand juriste affirmait avoir assisté à la sainte Messe d'une manière plus lumineuse, après avoir lu ce bel exposé théologique.

Théologiens et fidèles trouvent toujours dans le magistère de l'Eglise la preuve éclatante d'un fait magnifique : la vérité qui reste immuable dans sa nature intime, et cependant se montre inépuisable dans les nouveautés de ses applications. Attitude rétrograde et témérité aventurière ne portent pas la marque catholique, même si elles caractérisent le style de certains hommes d'études.

L'Eglise n'exige pas des théologiens qu'ils soient infaillibles, mais elle demande qu'ils soient intelligents et prudents. Malheureusement, la discré-

(1) Traduit de l'italien par J. THOMAS-D'HOSTE.
(2) Il s'agit de l'Encyclique *Mediator Dei* sur la Sainte Liturgie, du 20 novembre 1947. Voir la traduction française dans *la D. C.*, t. XLV, col. 193-251.

tion, que saint Benoît disait être la mère des vertus, est comme l'or que tous apprécient, mais que tous ne possèdent pas.

Il est grave de constater que certains sont moins préoccupés d'apprendre, c'est-à-dire de prendre possession scientifiquement des trésors acquis à la science théologique, que de fabriquer des systèmes avec des méthodes subjectives et plus ou moins arbitraires ; plus fascinés par la nouveauté que par la vérité, plus satisfaits de ce qu'ils peuvent construire de leurs propres mains que de recevoir le don divin présenté par l'Eglise.

On parle d'évolution, de polygénisme, d'œcuménisme, etc., avec une telle facilité à s'accommoder d'hypothèses et de nouveautés non contrôlées scientifiquement, qu'on ne fait pas honneur à la science catholique.

Les intentions peuvent êtres bonnes ; mais en théologie les intentions ne suffisent pas, et dans la pratique de la vie les intentions elles-mêmes doivent être encadrées dans la vérité.

Certaines théories qui, après avoir jeté un faux éclat, étaient tombées dans un discrédit général, nous les voyons refleurir, grâce à l'initiative de quelques-uns qui en sont enthousiasmés et ne tiennent pas compte de la voix autorisée des pasteurs ni de celle des savants qui se lèvent pour désillusionner les imprudents.

J'ai connu des prêtres qui, après avoir parlé à Rome avec quelque prélat, et même avec le Souverain Pontife, de retour dans leur patrie, ont propagé comme une approbation de leurs propres idées personnelles ce qui avait été un encouragement à l'étude sérieuse, à l'apostolat désintéressé, au vrai mérite.

Même dans un bulletin diocésain, j'ai lu que nous ne savons pas ce que c'est que la matière et en quoi elle se distingue de la vie, de l'esprit, si tant est qu'elle s'en distingue.

Vraiment, l'appel du Souverain Pontife en faveur d'une théologie plus scientifique et moins arbitraire méritait d'être mieux écouté. Le conseil a été donné à tous dans la forme la plus limpide et la plus précise par le Souverain Maître de la foi.

Qui ne se souvient du discours du Saint-Père, en date du 17 septembre 1946, aux membres de la XXIX[e] Assemblée générale de la Compagnie de Jésus, et de cet autre du 22 septembre 1946 aux capitulaires de l'Ordre des Prêcheurs, à Castelgandolfo ? (1)

Ces discours n'ont rien perdu de leur actualité ni de leur efficacité ; et aucun théologien qui se respecte, aucun chancelier ou recteur d'Institut ne peut feindre de les avoir oubliés.

Si quelqu'un ne se rendait pas compte de la valeur intrinsèque de ces directives, même du point de vue purement scientifique, il donnerait la preuve qu'il manque ou d'esprit ou de parfait équilibre scientifique.

Etre fidèle à la tradition signifie connaître exactement la révélation divine, rester attaché à la vérité chrétienne, qui trace la voie de toute rectitude et de tout progrès. Quiconque n'a pas de points de repère sûrs, doit s'égarer. C'est pourquoi, il est nécessaire qu'à côté de l'exégèse biblique fleurisse une théologie patristique qui fasse bénéficier le savant de toute la lumière contenue dans le dépôt de la doctrine catholique.

Progrès ne veut pas dire légèreté de constructeurs non avisés, intempérance d'affirmations non contrôlées, acceptées comme des oracles de la science moderne.

Où se trouvent la vraie science et la vraie doctrine catholique, l'harmonie ne peut manquer, et le progrès sera authentique.

Que celui qui est doué d'un esprit solide et équilibré se rende à la Bibliothèque vaticane pour y consulter les plus belles monographies scientifiques publiées, ces dernieres années, par les grandes Universités catholiques ; si, ne s'arrêtant pas aux simples considérations spéculatives, il s'élève jusqu'à la contemplation des vérités, il éprouvera certainement une de ces satisfactions intellectuelles qui ne sont pas comparables à tant d'autres dont on peut jouir dans le monde. Dans ces monographies on admire le vol serein et noble de hautes intelligences qui, dans les difficultés de la science et dans l'obscurité des opinions, savent distinguer la lumière des ténèbres, le doute de la certitude, un lambeau de ciel nouveau resté inexploré dans le vaste monde de l'être.

Et ce qu'elles ont découvert, elles savent le dire dans un langage limpide et modeste, sans prendre ombrage de la critique acerbe, reconnaissantes envers le Seigneur si elles ont pu faire luire un rayon de lumière dans le ciel de la science.

Mais les grandes intelligences sont rares : le monde n'est pas toujours peuplé d'aigles ; et il n'est pas dit que le travail modeste de beaucoup d'hommes de science n'ait pas été plus utile, du moins quelquefois, que le travail agité et tapageur d'esprits des plus puissants.

De toute manière, c'est une grande satisfaction de pouvoir contempler ce fleuve de lumière intellectuelle que la Révélation a fait resplendir au milieu du monde; mais s'il n'y avait pas un Maître infaillible qui veille et empêche les contrefaçons de cette lumière, nous ferions une nuit même de ce divin soleil.

Souvenons-nous que l'erreur est humaine et que seule l'obstination est mauvaise.

Il est beau de constater que le sage se corrige avant le savant, et celui-ci avant l'esprit médiocre.

La facilité à s'amender est proportionnelle au degré de l'élévation.

MARIANO CORDOVANI

---

(1) Ces deux discours ont été reproduits dans *la D. C.*, t. XLIII, col. 1313, 1319.

— *Des pirogues canaques à la bombe atomique. L'Eglise en marche aux îles Hawaï*, par le R. P. MOULY, SS. CC. — Vol. 12 × 19 cm., 240 p., photos hors texte, 150 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIII[e].

Entre les dates extrêmes (1778-1945), évoquées par le titre, se situent le terrain et l'histoire, parfois tragique, de l'évangélisation des îles Hawaï, par des **missionnaires catholiques**, par des méthodistes américains aussi. Enfin, voici le triomphe de la foi chrétienne, la modernisation de l'archipel, son annexion aux Etats-Unis en 1898 ; puis la situation actuelle des œuvres catholiques dans ces îles si célèbres par l'héroïsme du P. Damien, l'apôtre des lépreux, le guet-apens de Pearl Harbour (7 décembre 1941), les expériences de Bikini en 1946.

— *Allocutions matrimoniales*, par le chanoine E. DUPLESSY. — Vol. 12 × 19 cm., 328 pages, 250 francs. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, VI[e].

Quatrième édition d'un ouvrage composé en 1922. Soixante allocutions distribuées en plusieurs séries : allocutions sur la nature et les devoirs du mariage ; allocutions pour des fêtes ou époques de l'année ; allocutions particulières à des professions ou à des métiers ; allocutions pour dates anniversaires etc. L'auteur s'est surtout préoccupé d'exposer la doctrine chrétienne sur le mariage : l'ignorance religieuse est, en effet, la grande plaie de la génération actuelle.

LE SENS DE DIEU

Lettre pastorale de S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris, pour le Carême de l'an de grâce 1948 (1).

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Il y a un an, Nous vous parlions de l'Eglise. Cette année, Nous venons vous parler de Dieu.

Suite logique : le mystère de l'Epouse du Christ introduit, tout naturellement, au mystère de l'Etre divin.

Mais la raison profonde pour laquelle Nous voulons vous parler de Dieu, c'est qu'on ne parle plus de Lui. Dans ce monde qu'Il a fait, Il n'a plus sa place. Il est devenu l'Absent. Comment rester insensible et muet devant ce fait et ce scandale ? Plus qu'une raison mystique, c'est un besoin du cœur, c'est un cri d'alerte et de ralliement, qui monte du fond de notre âme pour aller jusqu'à vous, comme l'appel angoissé que lançait à tous les échos le Petit Pauvre d'Assise : « l'Amour n'est pas aimé ! »

Cet appel, il s'adresse à tous nos diocésains. A ceux qui ne l'écouteront pas, pour que la Vérité leur ait été, du moins, présentée. A ceux qui l'entendront, pour les inciter à un examen de conscience salutaire.

I — Absence de Dieu

On a défini la société contemporaine de bien des manières : époque du machinisme, siècle du relativisme, etc. On pourrait beaucoup plus exactement définir notre civilisation par un caractère qui la classe en dehors de toutes les civilisations antérieures : une société sans Dieu.

§ 1. — Dans le monde contemporain.

Cette carence, qui provoque, de nos jours encore, le mépris des races les plus diverses, n'est pas un mal superficiel. L'absence de Dieu n'est pas « géographique », comme s'il y avait seulement certaines zones qui lui échapperaient. C'est une absence congénitale et universelle : à la fois un fait et une intention systématique ; Dieu est absent, banni, expulsé du cœur même de la vie. La société s'est refermée sur cette exclusion et c'est un vide dont elle meurt : un désert de Dieu.

Ce n'est pas une lettre, mais un livre qu'il faudrait écrire si l'on voulait énumérer toutes les formes de cet athéisme d'aujourd'hui. Il suffit de regarder les affiches qui couvrent nos murs, les images des revues, les titres des journaux, la publicité faite à certains films ou à certains romans, pour s'en convaincre. Il n'est pas question, en quelques pages, d'entreprendre cette analyse qui demanderait beaucoup de nuances.

Il s'agit moins de dénombrer les aspects de cette Absence que de chercher à vous en faire prendre une conscience aiguë, jusqu'à en souffrir dans votre chair. Car il faut, de toute urgence, par un sursaut d'indignation, échapper à cette lente asphyxie. On l'a écrit : « Le Créateur est absent des villes, des campagnes, des lois..., des arts..., des mœurs. Il est absent même de la vie religieuse, en ce sens que ceux qui veulent encore être ses amis les plus intimes n'ont pas besoin de sa présence. » (1)

Cette dernière affirmation peut surprendre. Et pourtant, faut-il s'étonner que cet athéisme universel déteigne sur les chrétiens eux-mêmes ? A force de respirer cette atmosphère, ils finissent par en être imprégnés. Par tous leurs sens, ils aspirent ce poison subtil dont le péril suprême est qu'il ne fait pas mourir, mais qu'il immunise contre lui-même ses victimes. Aussi n'est-il pas nécessaire d'aller loin pour chercher des « sans-Dieu ». On les trouve à chaque pas. Un grand nombre de baptisés, sans être des athées authentiques, se conduisent, pratiquement, comme eux.

Les catholiques de nom.

Les premiers constituent ces catholiques de nom qui ne fréquentent l'Eglise qu'aux grandes fêtes. Peut-on dire qu'ils aient vraiment le sens de Dieu ? Sans doute ils accomplissent encore, par esprit de famille ou par tradition, certains gestes saisonniers, mais peut-on dire qu'ils aient la foi ? Leur vie religieuse ne se ramène-t-elle pas à un formalisme vide ? Leur conduite en est la preuve. Elle ne diffère pas de celle des incroyants qui les entourent. Ils lisent les mêmes livres, assistent aux mêmes spectacles, partagent les mêmes jugements sur la vie et sur les événements. C'est surtout dans leur vie familiale qu'apparaît leur indigence religieuse. Ils manifestent à l'égard du divorce, de l'union libre, de l'avortement ou de la restriction des naissances, une indulgence à peine croyable — quand ils ne s'en font pas les apologistes. Trouve-t-on ce jugement sévère ? Que l'on songe à l'éducation que peuvent donner de tels parents. Des efforts, du reste extrêmement touchants, sont accomplis tous les jours, dans les foyers même les plus déshérités, pour procurer à l'enfant tout ce dont il a besoin. Mais pour le corps seulement. La santé et l'hygiène sont devenues des idoles auxquelles on sacrifie tout le reste. Tout ce qui a trait à la formation du chrétien : conscience, foi religieuse, esprit de sacrifice, apostolat, est ignoré ou même dénigré. Dans la pensée des parents, c'est du superflu. Comment s'étonner alors que des adolescents laissés sytématiquement à eux-mêmes, au nom d'une liberté sans entrave, grossissent la vague montante des délinquants juvéniles ou, du moins, mènent une existence purement matérielle dont la mort, à leurs yeux, comme à ceux de leurs

(1) La *Semaine religieuse de Paris* du 13 et 20 mars 1948.

(1) LÉON BLOY.

parents, est le terme sans rémission ? Combien de baptisés pleurent devant une tombe comme « ceux qui n'ont pas d'espérance » ?

Les catholiques de pratique.

Sans aller jusqu'à ce matérialisme total, les chrétiens pratiquants ont gravement, eux aussi, perdu le sens de Dieu. L'assistance à la Messe du dimanche, souvent même la réception des sacrements est, chez eux, une routine dont ils se contentent et dans laquelle ils s'installent comme dans un privilège. La religion, à leurs yeux, c'est une assurance contre le risque, un certificat de bonne éducation. On s'acquitte de ses obligations comme d'une formalité ennuyeuse, mais nécessaire, à laquelle on sacrifie, comme aux autres convenances de la vie en société. Sans doute les jugements moraux sont-ils ici plus stricts et la conduite plus fréquemment inspirée par le devoir. Mais que devient Dieu en tout cela ? Il serait injuste de dire qu'il est totalement oublié ; beaucoup tiennent plus à lui qu'ils ne le pensent, et qu'ils n'en donnent l'impression. Leur foi se réveille, de temps à autre, à l'occasion d'un grand événement de l'Eglise ou de l'histoire. Néanmoins, dans l'ensemble de leur existence, Dieu n'est plus un Dieu personnel, c'est un principe, une abstraction sans couleur. Les paroles terribles ou bouleversantes du Christ ne sont plus entendues d'eux. L'Evangile ne passe pas dans leur vie. Faut-il dès lors se montrer surpris de la stérilité de tant de chrétiens et du scandale que constituent, pour les incroyants, des vies qui portent si peu ou si mal témoignage ?

§ 2. — L'attitude des chrétiens.

Ce scandale, des chrétiens l'ont ressenti, et jusqu'à la douleur. Eveillés à la compréhension du drame actuel par une formation religieuse profonde, ils ont opté pour Dieu et se sont engagés au service de l'Eglise avec une générosité qui fait l'admiration de la France et du monde.

Valeurs assumées.

Depuis une vingtaine d'années — pratiquement depuis l'avènement de l'Action catholique, — un effort magnifique a été accompli pour pénétrer peu à peu de l'esprit du Christ tous les états de vie. Après une longue période d'absence de l'Eglise, certaines des barrières qui séparaient le monde contemporain de la tradition chrétienne semblent s'être abaissées. On constate de toutes parts un renouveau d'idéal conjugal et familial. De nombreux jeunes foyers démontrent journellement qu'une vie chrétienne intégrale est possible dans les conditions ordinaires de l'existence. Dans le domaine de l'éducation, qu'il suffise, parmi d'autres réussites, de citer le scoutisme : il a appris au garçon en quête de force et d'esprit chevaleresque à trouver, dans l'union au Christ, l'élan nécessaire pour construire sa personnalité. Grâce à l'Action catholique généralisée ou spécialisée, et particulièrement à la J. O. C., une authentique spiritualité du travail anime désormais l'ouvrier ou l'étudiant. Ils savent qu'ils n'ont pas à se détourner de leur profession quotidienne pour rendre le monde au Christ et pour se sanctifier. Ils transposent spontanément cette mystique dans leur action civique et sociale : non seulement pour assurer la vie de l'Eglise dans la société, mais pour instaurer entre tous les hommes une union reproduisant au plan terrestre l'image de la Cité de Dieu.

La philosophie et la théologie, loin de se fermer aux perspectives de l'humanisme — littéraire ou scientifique, — ont fait un effort remarquable pour intégrer plus complètement certaines valeurs, telles que l'histoire, la notion de progrès, etc. Enfin, en ce qui concerne l'évangélisation proprement dite, un grand pas a été fait, avec la promotion des laïcs. Sans doute, restent bien des routines et des exclusivités d'un autre âge. Mais un immense mouvement de rénovation de toutes les institutions catholiques, et notamment des paroisses, se dessine. Il montre que certains attachements routiniers sont seulement des cristallisations temporaires appelées à être bientôt saisies et refondues par la vie qui les atteint de toutes parts.

On le voit, un immense domaine a été, par ces efforts concertés, soustrait au « profane » et placé sous la mouvance de l'Esprit-Saint. « Tout est grâce... », tel est le mot qui pourrait servir de devise — et de conclusion — à cet essor sans précédent.

Valeurs oubliées.

Sans céder au besoin morbide de se dénigrer soi-même, qu'on rencontre depuis quelque temps et si souvent chez nous, reconnaissons toutefois, loyalement, la nécessité d'une sérieuse mise au point. Cet examen de conscience, auquel nous convions tous nos catholiques militants, ne porte aucunement sur le fait de leur engagement. Ce que nous leur demandions l'année dernière, comme l'une des conditions essentielles de « l'essor de l'Eglise », nous le leur répétons, cette année, avec la même insistance. Le monde sera sauvé par la présence des chrétiens. Ils doivent, plus qu'à tout autre moment de l'histoire, animer les institutions existantes, prévoir et susciter les réformes qui s'imposent. Ce serait donc aller contre notre pensée formelle que de s'autoriser de l'analyse que nous allons maintenant entreprendre pour tenter de légitimer un scepticisme destructeur ou une nonchalance coupable. Il est facile, quand on se contente de critiquer sans agir, d'éviter les faux pas qu'on ne commet qu'en marchant.

Au reste, il ne s'agit pas toujours de déviations existantes : la recherche sincère à laquelle nous vous invitons concerne aussi bien des périls possibles, des tendances ou des orientations, que des faits accomplis.

De toute façon, tout se ramène à une question centrale : avons-nous le « sens de Dieu » ? Autrement dit, l'ambiance paganisante ne déteint-elle pas, imperceptiblement, sur nous ? Avons-nous gardé de Dieu une notion assez pure et assez haute ? Notre engagement dans le temporel est-il bien dans les perspectives de la foi — sans lesquelles nos réformes ne seraient ni légitimes ni efficaces ? Le sens de l'homme ne risque-t-il pas d'éclipser en nous le sens de Dieu ? Pour nous, Dieu est-il toujours Dieu ?

Dans la foi.

Affadissement du dogme.

Le premier péril, nos très chers Frères, concerne la notion même de Dieu. On insiste sur tout ce qui le rapproche de l'homme : Dieu Père, plutôt que Dieu Maître. Il est « Notre Père » — mais sur la terre plus que « dans les cieux » ; il est le

« bon Dieu » plutôt que le Juge souverain. Du Verbe, on retient surtout l'épithète : « Incarné ». Le Christ — et c'est un bien immense — est devenu pour une multitude d'âmes l'Ami, le Confident, le Modèle de vie, le Frère aîné. Mais sa sainte Humanité, toute référence et absolue fidélité au Père, le Seigneur qui nous greffe sur la vie intime de l'Amour trinitaire, cela passe au second plan. Notre époque qui a retrouvé, par grâce, le caractère extraordinairement fraternel du Fils de l'homme, méconnaît le mystère du Fils de Dieu. Presque toute la spiritualité est centrée sur le dogme de l'Incarnation. Mais parfois d'une manière incomplète. On retient la venue de Dieu comme un ferment prodigieux dans le monde ; on montre son action dans l'histoire qui s'en trouve aussitôt orientée et intelligible. Mais si l'on s'arrête à ce rôle, si l'on oublie l'assomption de l'homme vers Dieu, on est bien près de faire de Dieu un moyen au service de l'univers, plutôt que l'Etre qui se suffit sans nous. D'un mot, on retient l'immanence (1) de Dieu — mais on risque d'oublier sa transcendance.

Le « sens de l'homme »...

Que se passe-t-il ? Insensiblement, par une contagion assez compréhensible, les grands systèmes philosophiques et les grands courants humains du monde moderne, où plongent nos intelligences et nos sensibilités, pénètrent les assises mêmes de notre foi. Et, à chaque moment, le « sens de l'homme » tend à se substituer en nous au « sens de Dieu ».

Les découvertes scientifiques orientent vers la technique et la domination des forces inertes. L'*homo faber*, dans cette lutte contre tout asservissement, supplante l'*homo sapiens* et sa contemplation désintéressée. En même temps que la puissance de l'homme sur les choses, croît son autonomie et sa liberté. L'homme sait, il peut, il se suffit, il devient son propre centre d'intérêt. La plupart des courants de la philosophie moderne — abusivement — tendent à l'humanisme athée. Autrefois, les attaques portaient sur un dogme : c'étaient les hérésies ; au siècle dernier, sur tous les dogmes. Mais on tolérait encore un certain déisme. Actuellement, la négation est la plus radicale qui soit : le péché actuel du monde est, comme dans l'Ancien Testament, l'idolâtrie — l'idolâtrie de l'homme.

...substitué au sens de Dieu.

Evidente chez l'athée, cette conclusion demeure, à un degré moindre et plus subtil, chez les enfants de lumière eux-mêmes. « L'anthropocentrisme » risque d'être leur poison mortel. Il consiste à renverser les valeurs, à greffer Dieu sur l'homme et non plus l'homme sur Dieu. « Ce n'est pas Dieu tel qu'il est en lui-même qui intéresse, c'est l'homme, c'est le monde dont il faut expliquer l'origine. Cette explication affirmée, inutile de chercher davantage... Nous ne sommes plus sensibles à Dieu en soi, mais seulement à Dieu en nous, c'est-à-dire à nous en relation avec Dieu... » (2) Tout se passe

(1) Bien que ce mot ait prêté naguère à discussion, nous l'employons, au sens où il revient souvent sous la plume des auteurs contemporains et en le référant à la pensée de saint Thomas, telle qu'elle s'exprime, par exemple, dans le titre de la question VIII de la *pars I^a : De l'existence de Dieu dans les choses.*

(2) H. PAISSAC, *L'Athéisme des chrétiens.* Supplément à *la Vie Spirituelle* du 15 mai 1947.

comme si Dieu était au service de l'homme, comme s'il avait un rôle à jouer vis-à-vis de lui : épanouissement de l'individu ou de la société.

Ce renversement de perspectives qui, si on l'acceptait, ruinerait toute religion, irait aussi à l'encontre de toute l'Ecriture, de toute la Tradition des Pères et des docteurs de l'Eglise. Ce Dieu à notre mesure, ce Dieu à forme humaine, ne serait plus Dieu.

Corollaires pratiques.

Si ces conclusions paraissent à certains trop théoriques, qu'ils passent simplement en revue les différents aspects de la vie chrétienne contemporaine: ils verront à quel point ce péril latent entraîne de conséquences tangibles.

Contemplation méconnue.

La première se manifeste dans la vie religieuse elle-même. La prière d'adoration et de louange est peu comprise, parce qu'on admet difficilement la valeur en soi de la vertu de religion et des vertus théologales. La foi ressemblerait assez facilement, en certains cas, aux mystiques contemporaines qui vouent leurs militants à une cause tout humaine. Les chrétiens sont sensibles à Dieu en eux. « Dieu en lui-même, on redoute d'y penser, comme à un faux problème. » (1) Volontiers, on ferait de la prière contemplative une spécialisation monastique, les laïcs trouvant Dieu partout puisqu'il est immanent au monde.

Oubli du sacré.

Par le fait même, la vie sacramentelle et liturgique souffre d'une diminution du mystère. Parce qu'on ne voit de Dieu que son aspect familier, on perd le sens du sacré. Prêtres de paroisses et aumôniers — et c'est une conséquence — constatent unanimement un affaiblissement du sens du péché, avec la désaffection qui s'ensuit à l'égard du sacrement de Pénitence. Même chez les meilleurs, on voit s'émousser le sentiment de la souillure attachée à la faute et la contrition qu'entraîne l'ingratitude faite à Dieu. A la limite, on confondrait assez volontiers l'humilité chrétienne avec la modération naturelle, la pureté avec l'hygiène, la charité avec la philanthropie. On répète souvent — et avec raison du reste — l'adage si dilatant : *Sacramenta propter homines.* Mais l'on ne songe pas assez que, si l'accès des sacrements doit être inlassablement facilité aux fidèles, ce n'est qu'afin de mieux les saisir pour les emporter dans le grand courant de louange et d'action de grâces qui, de la terre, monte vers Dieu, par son Fils. Vidés de ce contenu essentiel, les sacrements deviendraient vite des rites exsangues.

Même remarque à l'égard du sacerdoce. Parce que certains sont tentés d'identifier le prêtre avec un militant — le meilleur, du reste, et le plus engagé, — on ne voit plus assez son rôle propre dans l'offrande du Sacrifice : on met l'accent, d'une manière unilatérale, sur la part de la communauté. La crise des vocations religieuses ne vient-elle pas, en partie, sinon d'une plus-value accordée au mariage — dont on ne dira jamais assez l'éminente vocation, — du moins d'une lumière insuffisante projetée dans le même temps sur la consécration sacerdotale ou religieuse et sur le célibat conçu comme une élection de Dieu sans partage ?

(1) H. PAISSAC, *op. cit.*

Perte du mystère dans la liturgie.

Cette méconnaissance du ministre de Dieu n'est, au fond, qu'un aspect, parmi d'autres, de cette perte du sens du sacré qu'on rencontre assez souvent dans la liturgie. Si celle-ci — et c'est heureux — ne maintient plus les laïcs comme étrangers à la richesse des textes et des gestes officiels de l'Eglise, elle se trouve, par contre, privée quelquefois de l'élément essentiel de mystère qu'on a voulu bannir de trop de cérémonies. Autant le dialogue unanime constitue un progrès réel, autant l'abus de commentaires médiocres, en éliminant le silence, particulièrement au Canon de la Messe, peut paraître pesant ou indiscret à bon nombre de fidèles.

Dans l'action.

Sainteté « active ».

L'oubli du sens de Dieu se manifeste, en second lieu, dans l'action. Celle-ci aurait tendance à prendre le pas non seulement sur la contemplation, mais sur le sacrifice. La sainteté est parfois conçue comme un bel humanisme, comme l'épanouissement ultime de la personnalité. Par réaction contre le moralisme négatif qui sévissait naguère, on présente à la ferveur des jeunes croyants la gamme des vertus actives... Pour éviter le formalisme, on condamnera toute contrainte spirituelle et souvent toute ascèse, car l'amour couvre tout et suffit à tout. Jamais le primat de la charité n'a été invoqué comme de nos jours : assez souvent, à partir du mot de saint Augustin, interprété trop librement : *Ama et fac quod vis.*

En somme, c'est aux religieux qu'on réservera la mortification. A eux aussi, encore plus volontiers, l'*obéissance*. Car pour beaucoup de laïcs, la hiérarchie devient une pierre d'achoppement. Au lieu de voir en elle l'émanation et le prolongement prodigieux dans le temps du mystère et de la Personne même du Christ, on n'y voit plus que les rouages d'une administration compliquée. Rien d'étonnant alors à ce que l'on exige des comptes d'une autorité conçue sur un modèle tout humain. Au lieu de voir Dieu, on ne voit que l'homme.

Critère de l'efficacité.

Dans leur volonté de sauver tous leurs frères humains et surtout les plus éloignés, il est à craindre que des chrétiens — admirables, par ailleurs, de générosité — ne contractent l'une des maladies de ce temps qu'on a appelée l' « activisme ». Avant tout, ce qui compte, c'est l'action, le rendement. On comprend mal l'acte gratuit, le service « inutile » dont il n'y a rien à attendre « historiquement ». Quant à la valeur profonde de l'échec, elle n'est pas toujours perçue. A l'apostolat qui devrait être pure communication du message intégral de l'Evangile, on est tenté de donner pour principe le critère de l'efficacité. L'explication en est simple: dans ce siècle industriel, tout se pèse, tout se compte, tout se mesure. L'adhésion de l'intelligence elle-même s'obtient à force de publicité et de propagande. Comment alors cette contagion ne s'étendrait-elle pas tout naturellement au domaine des âmes ? Comment les messagers du Christ ne seraient-ils pas tentés d'utiliser les méthodes, voire les procédés qui réussissent ? De fait, n'est-il pas vrai que beaucoup comptent plus sur leurs propres forces que sur la grâce ? La baisse sacramentelle que l'on remarque de toutes parts ne provient-elle pas de cela ? Aux moyens surnaturels incomparables que sont la Pénitence et l'Eucharistie, on préfère, souvent, des recettes naturelles. Nouveau témoignage indiscutable, même parmi les meilleurs, d'un affaiblissement du sens de Dieu.

§ 3. – Les militants au carrefour.

Au terme d'une analyse déjà trop longue, bien qu'elle n'ait fait qu'effleurer quelques chapitres de la vie religieuse contemporaine, une évidence nous saisit : ces déviations, dont nous signalons l'existence, ou contre lesquelles nous mettons en garde comme un écueil possible, elles ont des noms bien connus et presque interchangeables : naturalisme, pragmatisme, subjectivisme, laïcisme, etc. Il n'y a pas là une simple coïncidence, mais un lien de causalité. Ce n'est pas en vain que les systèmes qui portent ces noms se sont répandus dans notre Occident. Ils y ont déposé des germes. Ces germes ont levé, à l'air libre chez les incroyants, d'une manière souterraine, mais non moins réelle, chez les chrétiens.

Du plan philosophique.

Chez les uns et chez les autres, ces systèmes ont un dénominateur commun qui en fait l'unité : ils sont tous une philosophie de l'homme. Mais celle-ci est entendue en deux sens différents qui partagent la pensée contemporaine en deux courants distincts.

L'un, optimiste, croit au progrès indéfini de l'univers, au terme d'une dialectique fatale qui, par la technique, conduit au bonheur absolu de l'humanité. Dès lors, le premier devoir c'est de croire à l'avenir, de marcher en avant, de se livrer sans réserve à la possession du monde.

A l'inverse, tout un courant de pensée se dessine dans un sens pessimiste. Tout se ramène à l'homme, dans son existence concrète d'être libre. Mais celle-ci, n'ayant pas de raison d'être, est absurde. Elle n'a pas de direction donnée, elle n'a pas de sens. Du reste, la faillite de la science et de la civilisation le montre suffisamment. L'engagement ce n'est donc pas la marche joyeuse en avant pour un avenir meilleur, c'est l'élan lucide et désespéré dans le néant.

Au plan théologique.

Effet ou coïncidence, la pensée des chrétiens engagés oscille entre ces deux pôles, mais sur un autre plan. Eux aussi se partagent sommairement en deux tendances, ou plutôt chacun d'eux se trouve, dans sa conscience, en face d'une difficile alternative. Ce dilemme, nous l'avons signalé chez les catholiques, l'an dernier, à propos de l'Eglise. Face au monde moderne, quelle devait être l'attitude de celle-ci : rupture ou adaptation ?

Ici, le problème reparaît, mais plus vaste et plus essentiel, car toute la question de l'humanisme s'y trouve posée et, aussi, toute la question de Dieu. Quelle place le sens de Dieu laisse-t-il au sens de l'homme ? Quels droits le royaume de Dieu laisse-t-il à la cité terrestre ?

Transcendance et séparation ?

Pour les uns — et à l'extrême, — ils n'en laissent aucune. Ce monde terrestre, non seulement ne doit pas être voulu pour lui-même, mais il ne faut pas chercher à l'améliorer ou à le transformer. Car il

est irrémédiablement corrompu. C'est un monde mauvais. C'est un système clos. Livré à la dialectique de la technique et de l'histoire, il n'admet pas de « conversion ». Le monde et la grâce sont deux plans différents qui appellent un divorce et non une réconciliation. Le devoir des croyants, ce n'est pas d'agir sur les événements ni sur les structures, mais d'être — jusqu'au scandale — les témoins de la transcendance et de l'Eternel.

Cette position théorique s'appuie précisément sur deux faits. Elle invoque d'abord les multiples déviations que nous venons de signaler dans la vie religieuse contemporaine, et en couclut à la faillite spirituelle de l'humanisme : celui-ci est un obstacle entre l'âme et Dieu. Vouloir mettre Dieu dans le monde, c'est un effort sans issue. C'est l'éternelle tentation du paradis terrestre. C'est le péché d'idolâtrie. Il n'y a qu'un moyen d'y échapper, c'est le retour à la transcendance, c'est le refuge sans condition dans le mystère de l'Etre absolu et souverain, en face duquel tout intérêt porté aux choses de la terre ne peut être que détours et délais.

N'est-ce pas, du reste, ce que révèle dans la détresse présente du monde, l'invincible instinct qui pousse l'homme à chercher en dehors de lui-même les dépassements qui lui manquent ? Chez les non-croyants, cet instinct se traduit par des suppléances obscures de Dieu : entités qu'on déifie, d'une façon à la fois idolâtrique et touchante : Fraternité, Progrès, Paix, Humanité, autant de remplacements impersonnels de Celui qu'on ne connaît pas ou dont on croit ne pas vouloir.

Ensuite, comment expliquer l'engouement extraordinaire qui se manifeste actuellement chez beaucoup de catholiques, à l'égard de certaines religions orientales, sinon parce qu'ils y découvrent un sens de l'absolu et de la contemplation divine que le christianisme occidental, trop centré sur les moyens naturels, ne leur livre pas, croient-ils, au même degré ?

Mais ce n'est pas seulement dans l'hindouisme et dans les théosophies que se traduit ce besoin d'un retour à la transcendance : on le trouve dans l'Eglise elle-même. L'opinion des fidèles est à l'affût de nouvelles apparitions, de phénomènes mystiques. Le préjugé favorable et l'absence voulue d'esprit critique qui accueillent ces manifestations du surnaturel, en contraste avec la prudence si légitime du magistère, prouvent assez la faim que ressentent tant d'âmes que ne rassasie plus un christianisme trop humain.

Ou immanence et « Incarnation » ?

A cet élan mystique et à ce surnaturalisme d'opposition, les partisans de l'immanence objectent le grand fait de l'Incarnation. Si Dieu a envoyé son Fils dans le monde, s'il en a fait le modèle achevé de l'homme, c'est pour nous montrer la voie à suivre : c'est pour que nous allions à Dieu par l'homme, — par la sainte humanité qu'a revêtue son Verbe. S'il a versé son sang sur la terre, comment, à moins de blasphémer, soutenir que ce n'est pas pour la racheter ? L'effort du disciple ne doit-il donc pas être un effort dans le monde, pour achever la Rédemption de son Chef ?

Cependant, même ceux qui ont opté courageusement pour l'engagement dans le temporel (et nous rappelons ici, sans revenir sur les raisons que nous avons alors développées, quelle est, pour tout chrétien, l'urgence de ce devoir) ressentent une inquiétude.

Car — et ils le savent, — pour ceux qui travaillent à achever la création — à « accroître et posséder la terre » ,— à organiser l'univers à l'image du royaume des cieux, le danger est de prendre tant de goût à l'aménagement de la cité terrestre qu'ils oublient ce dont celle-ci doit être l'image et ce vers quoi elle nous conduit. Il se produit alors comme une dégradation des valeurs, où ce qu'il y a de spécifiquement chrétien s'affadit et disparaît. L'esprit apostolique peut devenir prosélytisme ou recrutement ; la charité, philanthropie ou camaraderie partisane ; l'espérance peut n'être que la confiance en la possibilité indéfinie de progrès ; la foi en l'homme découronne l'homme de ce qui fait sa plus authentique noblesse : son incapacité à s'achever sans se dépasser lui-même et accueillir plus grand que soi.

Il n'est sans doute pas pour un chrétien de désillusion plus cruelle, ni pour un mouvement apostolique de plus douloureux échec que cette aventure banale, tant de fois répétée au cours de l'histoire : l'apôtre était parti joyeusement, porteur de la Bonne Nouvelle ; il savait devoir parcourir une longue route pour rejoindre les foules sans pasteurs : des préjugés étaient à vaincre, des aspirations à partager, un sort à subir en commun. Et voici qu'après avoir fourni ce long effort, au moment où il parvient à pied d'œuvre, où le contact est rétabli, où il se sent enfin tout proche et semblable à ceux qu'il cherchait, il se découvre soudain les mains vides. Le message dont il était chargé s'est obscurci, le trésor a été dissipé... Il a fait, en sens inverse, le geste du marchand de l'Evangile qui vend ses biens pour acquérir la perle sans prix (1) ; lui, il a laissé fuir le trésor divin, il ne lui reste plus qu'offrandes humaines. En vain prodigue-t-il son dévouement, son amitié : il est incapable de répondre à l'attente de ceux qu'il voulait sauver. Car « l'homme ne se rassasie pas seulement de pain » (2), ni de bien-être, ni de dévouement, ni de tendresse humaine ; de quelque nom qu'il le désigne, il est affamé de Dieu.

Recours au dogme.

C'est bien ce que ressentent les plus engagés de nos catholiques, ce qui fait leur incertitude.

Aussi, à tous ceux-là qui cherchent dans leur conscience et qui s'interrogent loyalement sur la marche à suivre, nous voudrions, cette année encore, tracer la route.

A ceux qui se révoltent justement contre un naturalisme réduisant Dieu à notre taille humaine et qui se refusent, pour cela même, à le voir dans le monde, nous voudrions montrer que l'Etre infini est présent à ses créatures et attend de nous notre labeur pour lui consacrer l'univers.

A ceux qui risqueraient, au contraire, dans l'ardeur de leur engagement temporel, de perdre de vue l'absolue transcendance de Dieu, nous rappellerons que Celui qui s'est fait l'un des nôtres reste cependant l'Unique, le Séparé.

C'est la théologie de Dieu qui permettra de concilier ces deux attitudes unilatérales — en les montrant complémentaires, — c'est elle qui permettra de sauver le sens de l'homme par le retour au sens de Dieu. Nous dirons alors, dans une troisième partie, à quelles résolutions doit conduire cet impartial examen.

---

(1) *Matth.* XIII, 45-46.
(2) *Matth.* IV, 4.

II — Le vrai Dieu

Connaissance de Dieu.

A quelles sources trouverons-nous une connaissance valable de Dieu ? L'Eglise, formellement, nous en indique deux. La première, c'est la raison. Celle-ci nous prouve l'existence de Dieu et parvient à nous renseigner, d'une manière très sommaire, mais véridique, sur sa nature. Le Concile du Vatican a précisé ce double pouvoir — et devoir — de l'intelligence humaine :

« Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par les lumières naturelles de la raison humaine, au moyen des êtres créés. » (1)

Mais, en fait et en droit, ce savoir indigent s'efface devant une connaissance infiniment plus profonde et plus chaude : celle de la Révélation. « Dieu parle bien de Dieu », écrit Pascal, mais non point l'homme. Ainsi, c'est dans la Bible que le chrétien trouvera les enseignements de Dieu sur lui-même. Mais aussi dans la Tradition et dans les écrits du Magistère et des Docteurs de l'Eglise, qui sont la source complémentaire et vivante de la foi.

Notre intention, il va sans dire, n'est pas, en ces quelques pages, de rappeler ou même d'esquisser un traité de Dieu. Il s'agit simplement, en faisant quelques emprunts à ces textes inspirés, de montrer que Dieu y apparaît constamment et dans le même moment avec un double caractère, en apparence contradictoire : tantôt transcendant et séparé, tantôt, au contraire, présent à l'homme et immanent au monde.

§ 1. — Le Très-Haut.

A tous ceux qui se sentent à l'étroit dans cet univers fermé et étouffant, nous conseillons d'ouvrir l'Ancien et le Nouveau Testament ; ils y découvriront les perspectives libératrices et la nourriture savoureuse du seul vrai Dieu.

Le mystère.

Leur première rencontre avec lui sera celle du *mystère*. Dieu est l'inaccessible. Il l'est pour tous : « Dieu, personne ne l'a vu », avoue saint Jean (2). Pour ceux-là même à qui Dieu se donne à connaître, il reste le Dieu caché. « Faites-moi voir votre face », demandait Moïse. La réponse de Dieu est catégorique : « Tu ne pourras voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre. » (3) L'illusion n'est donc pas permise : Dieu demeure l'incompréhensible. Son secret, l'intelligence humaine ne possède aucune clé pour le déchiffrer. Tout ce qu'elle éprouve, en ses meilleurs moments, c'est l'effroi, la stupeur devant l'impénétrable mystère. De Dieu, l'homme sait qu'il ne le comprend pas, ne percevant de lui que son ombre portée sur les choses de ce monde. En sa réalité intime, il demeure inacessible au regard de l'esprit : « Seigneur, vous êtes vraiment un Dieu caché. » (4) « On connaît la grandeur de la nature divine, écrit Grégoire de Nysse, non pas en la comprenant, mais en tant qu'elle échappe à toute évidence et à toute puissance intellectuelle. » (1) Saint Augustin y insistait également : « Dieu n'est rien de ce que tu imagines, rien de ce que tu crois comprendre... Si tu comprends, ce n'est pas cela. » Saint Thomas d'Aquin, à son tour, n'essaye pas de donner un aliment à nos prétentions ou à notre inconscience (2). Dieu est ténèbre. Connaître Dieu, c'est connaître qu'on ne le connaît pas.

(1) Conc. Vatican, Denz. 1806.
(2) *I Joan.* I, 18.
(3) *Ex.* II, 20.
(4) *Is.* XLV, 15.

La voie d'analogie.

Cette conclusion ne signifie pas — comme certains philosophes le prétendent — que Dieu ne peut être connu par la raison. Elle veut seulement manifester l'insuffisance de l'esprit créé à posséder, à saisir l'Etre infini. Dieu dépasse absolument toute mesure. La philosophie chrétienne nous enseigne, en effet, qu'il est deux voies pour l'atteindre. La première — *via excellentiae* — consiste à *affirmer* de Dieu tout ce que nous connaissons des perfections créées, et, les poussant à l'infini, essayer, en passant à la limite, de pressentir quelque chose de l'infinie Perfection increée. C'est l'itinéraire du principe de causalité et de l'analogie : notre connaissance de Dieu, ainsi, n'est ni inexistante, ni fausse, ni exhaustive ; elle est indigente et relative.

La voie négative.

Mais une autre route s'offre à l'intelligence pour aller à Dieu. Voie de négation — *via negationis,* — elle prend l'attitude inverse : pour être sûre de ne pas contredire l'Infini — en le faisant rentrer dans nos « catégories », — elle *nie* de lui tout ce que nous sommes ; elle le qualifie par tout ce que nous ne sommes pas (3). Ce ne sont pas seulement les philosophes et les théologiens, mais surtout les spirituels qui ont ainsi cherché Dieu en refusant toute commune mesure entre son Etre et le monde. « Tout l'être des créatures comparé à l'Etre infini de Dieu n'est rien... » Parmi elles... il n'y en a point qui joigne de près Dieu ou qui ressemble à son Etre (4). « Ce n'est pas seulement une différence de degré, mais une différence de *fond :* « Je suis Celui qui est ; tu es celle qui n'est pas », affirme le Seigneur à sainte Catherine de Sienne. « N'importe quelle chose créée, à la considérer en elle-même, est néant. » (5) Saint Jean de la Croix va même plus loin : « Toute la beauté, toute la grâce et gentillesse des créatures, comparées à la beauté de Dieu, sont une extrême difformité... un très grand dégoût. »

Ces propositions, et beaucoup d'autres, ne sont pas développement oratoire ; elles ne sont pas davantage condamnation de l'œuvre du Créateur ; elles veulent seulement faire saisir l'absolue transcendance de Dieu.

(1) GRÉG. NYSS, *In Cant. hom.* 12.
(2) « *Dicimus in fine cognitionis nostrae Deum tanquam ignotum cognoscere* » (*In Boetium, de Trinitate,* I, 2 ; Ium). L'altérité de Dieu demeure : « *Neque intelligitur, neque dicitur, neque nominatur, neque in aliquo existentium cognoscitur, omnia est, et in nullo nihil et in omnibus cunctis cognoscitur et ex nullo nulli...* ». Tel est le texte repris et commenté par saint Thomas dans son « *Expositio super Dionysium de divinis nominibus* », c. 7, Lectio IV.
(3) « Le Dieu de saint Thomas, remarque M. Gilson, est encore beaucoup plus inaccessible que le Dieu d'Aristote qui l'était déjà passablement. Nous ne situons que son lieu métaphysique sans aucunement pouvoir concevoir ce qu'il est, mais seulement « ce qu'il n'est pas et quels rapports soutient avec lui tout le reste ». Saint THOMAS, *Cont. Gent.*, I, 30). GILSON, *Le Thomisme,* p. 150.
(4) Saint JEAN DE LA CROIX, *Montée du Carmel,* I, ch. VI ; II, ch. VIII.
(5) Saint THOMAS, I^a-II^ae, CIX, 2, 2.

Le Séparé.

Le Saint.

Au moment même où Dieu se donne à connaître, il reste le Séparé, le Tout-Autre. Les distances demeurent infranchissables entre sa pureté immaculée et l'homme, infirme et souillé. « N'approche pas d'ici, enlève tes sandales », ordonne Dieu à Moïse, du sein du Buisson Ardent (1). Car il est le « Saint d'Israël » (2). Le respect, le tremblement (3), sont les sentiments les moins inadaptés pour reconnaître sa majesté. Même au ciel, l'adoration s'impose toujours : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu tout-puissant... » (4) Devant sa face, le fils d'Adam prend conscience d'une impureté radicale qui le rend indigne de subsister. Il est Celui qui n'a pas d'égal : « A qui me comparez-vous, que je lui sois pareil » ? dit le Saint (5).

Le Souverain.

Pour cette raison, il est le Seigneur, le Souverain. « C'est moi, moi qui suis Dieu, et il n'y en a point d'autre... » (6) Il est le Vivant qui se suffit, qui n'a pas de comptes à nous rendre, et à qui doivent revenir tout hommage et toute obéissance : « Je suis un Dieu jaloux. » (7) Dieu est le Maître libre ; sa révélation fait irruption dans la vie, bouscule les situations établies. Abraham devra quitter Ur en Chaldée (8). Moïse, malgré ses dénégations, conduira le peuple à travers le désert (9). Car les intérêts de Dieu passent avant les nôtres. Il a ses buts, ses voies sont insondables. Il est le Maître du temps et de l'histoire, qu'il conduit comme il lui plaît. « Mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos voies ne sont pas mes voies. » (10) Cette maîtrise de Dieu sur le déroulement de l'univers est incompréhensible à l'homme qui déchiffre le temps avec ses propres désirs.

Ce qui est vrai de l'Ancienne Alliance l'est aussi du Nouveau Testament. « La Révélation mosaïque et prophétique n'est point effacée, mais consommée par l'Evangile. L'affirmation du Dieu unique, seul Seigneur, aimé par-dessus toutes choses, sera sacrée pour les chrétiens autant et plus qu'elle l'a été pour les Juifs (11). Notre-Seigneur ne cesse de rappeler l'infinie majesté de son Père : « Pourquoi m'appelles-tu bon ? Nul n'est bon, sinon Dieu. » (12) Sa souveraineté est sans partage : « Ne vous faites pas appeler Rabbi, car vous n'avez qu'un seul Maître. Et sur terre, n'appelez personne père, car vous n'avez qu'un Père, le Père céleste. » (13) Le Christ déroute ses contemporains autant que Yahweh déconcertait leurs ancêtres : Israël attend un Messie victorieux, et le Fils de l'homme lui annonce la ruine de Jérusalem et la croix. Le mystère des conduites divines demeure incompréhensible à l'homme : là encore, Dieu est le Séparé (1).

(1) *Ex.* III, 5.
(2) *Is.* I, 4.
(3) Yahweh est « la terreur d'Isaac » (*Gen.* XXXI, 53 ; XXVIII, 16 ; cf. aussi dans le même sens, *Hebr.* X, 31).
(4) *Apoc.* IV, 8.
(5) *Is.* XL, 18-25.
(6) *Is.* XLIII, 13 ; XLV, 5, etc.
(7) *Ex.* XX, 5.
(8) *Gen.* XII, 1.
(9) *Ex.* IV. 13-14.
(10) *Is.* LV, 9.
(11) R. P. LEBRETON, *Lumen Christi*, p. 5.
(12) *Marc.* X, 18.
(13) *Matth.* XXIII, 7-8.

Ruine de l'humanisme...

Parvenu à ce terme de son investigation, le chrétien, semble-t-il, n'a plus à choisir sa route. Celle-ci paraît irrévocablement tracée : c'est la séparation d'avec le monde, c'est le refuge dans la transcendance, avec ses deux conséquences à l'égard de la vie présente : ruine de l'humanisme, ruine de l'histoire. L'humanisme ? Comment, en effet, ne serait-il pas blasphématoire puisque toute valeur créée est néant ; puisqu'il n'y a pas seulement abîme, mais contraste entre le Très-Haut et l'infime poussière que nous sommes (2) ? Comment un intérêt porté à cette vie transitoire ne serait-il pas folie, à l'égard de notre fin dernière, et inexcusable légèreté vis-à-vis de l'Eternel ? Comment un effort pour se constituer en ordre humain ne serait-il pas, précisément, ce péché d'idolâtrie qui excite, plus que tout autre, la colère de Yahweh ? Puisque Dieu est le grand Séparé, puisqu'il n'est pas « immanent » à sa créature, celle-ci ne peut se poser, comme telle, hors de lui, sans se poser contre lui. Quoi qu'on fasse, le « sens de l'homme » va directement à l'opposé du « sens de Dieu » qui est, pourtant, la grande leçon et le constant rappel de toute la Bible.

... et de l'histoire ?

Il en va de même de l'histoire : puisque Dieu semble mépriser « nos voies », puisqu'il ne s'en occupe que pour bouleverser le cours normal des événements par des interventions déconcertantes, on ne peut plus parler ni du devenir ni du progrès de la société et des institutions humaines dans le temps. Dieu n'agit pas du dedans, mais du dehors, d'une façon tout extérieure. Il n'arrive pas de l'en-deçà, mais de l'au-delà. Aux perspectives historiques, il faut donc substituer des orientations « eschatologiques ». Notre-Seigneur ne nous a pas appris à dire : « Notre Père, qui êtes dans nos cœurs », mais « Notre Père qui êtes aux cieux ». C'est là, et non dans le monde, que nous devons, par la foi pure et par le mépris de la terre, le chercher et le trouver.

§ 2. — Dieu avec nous.

Et pourtant, cette notion de Dieu est-elle complète ? Le Séparé ne reste-t-il pas aussi l'Omniprésent ? Toute l'Ecriture et toute la Tradition manifestent, avec une certitude égale, ce second aspect de Dieu : il a voulu aussi être Dieu avec nous, Dieu donné.

(1) La position de l'Eglise n'est pas moins nette : « La sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, croit et confesse qu'il y a un seul Dieu vrai et vivant, Créateur et Seigneur du ciel et de la terre, tout-puissant, éternel, immense, incompréhensible, infini en intelligence, en volonté et en toute perfection ; qui, étant une substance spirituelle unique par nature, absolument simple et immuable, doit être déclaré distinct du monde en réalité et par son essence, bienheureux en lui-même et par lui-même et élevé au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui. » (Concile du Vatican, *Const. Dei Filius*, chap. I. Trad. Vacant).

(2) C'est encore saint Jean de la Croix qui l'affirme : « Toute la sagesse du monde et toute l'habileté humaine, comparée avec la sagesse infinie de Dieu, est une pure et extrême ignorance... Toutes les richesses et toute la gloire de ce qui est créé, comparées avec la richesse qu'est Dieu, sont une très grande pauvreté et une extrême misère. » (*Montée du Carmel*, I, ch. VI.)

Les deux Alliances.

Cette révélation a commencé dans l'Ancien Testament avec la notion d'alliance (1) ; celle-ci traduit, dès l'origine et avec une clarté croissante, que Dieu n'est pas seulement mystère d'infinité, mais mystère d'amour. Il appelle Israël, puis toutes les nations, à la communauté avec lui. Ce sera d'abord la réconciliation imparfaite du Premier « Testament », puis le pardon et l'union intime de la Nouvelle Alliance en Jésus-Christ. Que proclament les prophètes, sinon cet amour, tout ensemble rigoureux et tendre, du « Dieu d'Israël » (2) ? « Car si Dieu semble nier ou bousculer l'histoire, ce n'est pas là mépris ou jeu cruel de despote, mais inlassable appel à l'élargissement de nos perspectives. Il intervient du dehors, pour nous transfigurer du dedans. Abraham doit s'expatrier, mais c'est pour devenir le père des croyants ; Moïse doit obéir malgré lui, mais c'est pour sauver un peuple ; saint Paul est terrassé sur le chemin de Damas, mais c'est pour devenir l'Apôtre des gentils. Le Seigneur se sert des hommes et des événements pour réaliser son économie de salut. Dira-t-on, après cela, qu'il ne conduit pas l'histoire ? Niera-t-on que le « Séparé » soit aussi l'Omniprésent ?

L'Omniprésent.

Mais cette présence de Dieu, à son tour, n'est qu'un cas particulier d'une intention et d'un fait plus universels : la présence de Dieu à tous les êtres, du fait de la création. « En lui nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes », dit saint Paul (3). Saint Thomas d'Aquin reprend, en des pages splendides de la *Somme*, cette affirmation « de l'existence de Dieu dans les choses » (4) : « Aussi longtemps qu'une chose possède l'être, il faut que Dieu lui soit présnt... On en doit conclure nécessairement que Dieu est en toutes choses et d'une manière intime. » (5)

Le plan de la raison rejoint ici celui de l'Ecriture : ni panthéisme ni Dieu d'Aristote, absolument séparé de l'univers, qu'il ne connaît même pas. « Le Dieu des chrétiens, écrit S. S. le Pape Pie XII, n'est pas un mot vide... ou quelque idée abstraite apprêtée par les penseurs... Il transcende tout ce qui est, et tout ce qui existe tient de lui son existence... Des millions d'hommes peuvent se hâter le long des rues..., absorbés par leurs affaires..., sans jamais penser à Dieu. Et cependant... c'est lui qui les soutient dans leur existence. » (6)

Que dire alors de la présence divine dans l'âme par la grâce ? Ce n'est plus seulement le Dieu « créateur » immanent à sa créature, c'est l'intimité trinitaire partagée : « Nous viendrons en lui et nous y ferons notre demeure. » (1) Le dernier mot est dit, le mystère même nous est révélé : « Dieu est Amour. » (2) Dès lors, le double abîme est comblé, la Souveraineté identifiée à l'Amour met sa gloire à se communiquer. Dieu en soi et Dieu donné ne font qu'un. Le Saint est aussi l'Emmanuel, Dieu avec nous. Oublier cette réalité prodigieuse — mais certaine, — ce serait oublier le sens de Dieu. Ce serait tomber dans une conception « manichéenne » des rapports de Dieu et du monde.

(1) *Gen.* XVII, 1 ; *Ex.* XXXII, 10, etc.
(2) Cf. *Is.* XLIII, 4 ; XLIX, 13 ; XLIV, 22, etc. Cf. aussi *Jérémie*, repris par l'Office du Sacré-Cœur.
(3) *Actes*, XVII, 28.
(4) Saint THOMAS, Ia, q. VIII, a. 1 : *De l'existence de Dieu dans les choses.*
(5) « Notre être même, précise le P. Sertillanges, baigne en l'être de Dieu, qui est l'être de notre être, si l'on peut ainsi parler. Et c'est là l'immanence... D'autre part, le même saint Thomas nous dit : « Dieu est incomparablement élevé au-dessus de toute forme d'être ». Et c'est la transcendance. C'est l'unique plénitude de Dieu qui l'isole et fait de lui le « Saint »... Et cette même plénitude fait que rien ne peut subsister qu'en lui, avec cette réciprocité conceptuelle que nous exprimons par le mot immanence, ou, couramment, présence de Dieu en toutes choses. » (SERTILLANGES, *Dieu ou rien ?* p. 87-88.)
(6) Radio-message de S. S. Pie XII au Congrès national catéchistique des Etats-Unis (*Doc. Cath.*, 8. 12. 46.)

§ 3. — Dans l'unité de Dieu.

Transcendance, immanence, telles sont donc les deux notions que nous révèle la théologie de Dieu en nous demandant de ne jamais les séparer. Car Dieu est simple, mais notre esprit est si bien fait pour comprendre le monde qu'il ne peut se représenter l'Infini que par rapport au fini : dedans ou dehors, immanent ou transcendant. Un croyant a beau se convaincre de l'infirmité de son intelligence devant l'Absolu, et de la vérité simultanée de ses deux aspects, il ne peut s'exprimer qu'en juxtaposant les formules opposées. Le risque alors est grand de ne retenir que l'un des deux termes : ne voir Dieu qu'à l'opposé du monde, et donc se refuser à la dialectique fatale et corrompue d'ici-bas ; ou, au contraire, ne le voir que dans l'univers et dans la vie — au risque de diviniser l'une et l'autre. Dans les deux cas, on aboutit à un « laïcisme » : Dieu sans le monde, ou le monde sans Dieu — mais au terme de deux itinéraires distincts.

Les partisans de la « transcendance » pure voient bien la majesté divine, mais ils y contredisent aussitôt en la limitant d'une façon injurieuse : ils lui soustraient la création, méconnaissent le gouvernement de l'univers par la Providence, ne tiennent aucun compte du fait de l'Incarnation. Dès lors, ils tendent tout naturellement, dans la pratique, à l'isolement ; foi sans les œuvres ; contemplation sans apostolat ; Eglise sans son visage du temps. C'est l'attitude du refus, qui prend, selon les époques, les problèmes et les tempéraments, la forme du quiétisme, du pessimisme ou du jansénisme.

A l'inverse, les tenants de l'immanence exclusive oublient l'infinité de Dieu. En voulant mettre Dieu partout, ils finissent par l'ôter de tout. Car que reste-t-il d'un Dieu qui n'est que présent au monde ? Un Dieu qui n'est plus présent à soi-même, un Dieu qui n'est plus Dieu ? Que signifierait une immanence qui ne serait l'immanence de rien ou de personne ? Avant de s'incarner, il faut être ; de même, pour rester immanent, faut-il persister à subsister et à se suffire. Comme on l'a fait remarquer, c'est une erreur de vouloir humaniser Dieu pour le rendre plus proche. Dieu n'est proche que s'il est le Très-Haut. L'immanence, bien loin de contredire la transcendance, la suppose à chaque moment. Sans elle, le monde, loin d'être intelligible, devient absurde, inexplicable ou coupable. Inexplicable parce qu'il n'a pas de fin ; absurde, parce qu'il n'a pas de raison d'être ; coupable, parce qu'il cherche à faire concurrence à « Celui en dehors duquel il n'y a point de

(1) *Joan.* XIV, 23.
(2) *I Joan.* II, 16.

Dieu » (1). A moins de supprimer le problème en confondant Dieu avec le monde. Et c'est la chute dans le panthéisme.

Dans l'Amour incarné.

Une fois de plus, la vérité est dans l'unité, complémentaire de ces deux affirmations symétriques. Le Dieu d'Israël mérite le nom de « Vrai Dieu », parce que, réunissant toutes les perfections. Il est à la fois pur esprit et créateur, celui à qui l'on peut dire : « Votre vraie louange c'est le silence » et : « Œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur. » (2) La solution du problème n'est pas une formule abstraite ; c'est une solution vivante : elle réside dans une personne. C'est le Verbe de Dieu. L'Incarnation nous le révèle « en la forme de serviteur » (3) descendu, mais en même temps égal à son Père en sa nature divine. Ainsi le Dieu des philosophes est-il dépassé en grandeur et celui des philanthropes en proximité de l'homme. Le Seigneur que nous adorons n'est pas un compromis entre deux excès, mais le comble de l'un et l'autre dans le mystère de sa Personne (4). Ici encore, ici surtout, tout s'unifie et s'achève dans l'amour. Tout s'explique par lui.

Par pure gratuité.

Mais à condition de donner aussitôt une précision nécessaire. L'expression « synthèse », « unité » en Dieu, des deux termes du couple « transcendance immanence », pourrait faire illusion : faire croire que l'une et l'autre sont sur le même plan ; que ce sont deux « perfections » complémentaires et inhérentes à l'essence de Dieu. Il est trop évident qu'il n'en est rien. Car l'immanence ne s'entend que de la présence de Dieu à des êtres créés. Mais ceux-ci ne sont pas nécessaires. La création résulte d'un libre décret de Dieu. Elle ne fait pas partie de sa nature, elle ne lui ajoute rien (5). Dieu subsiste sans l'univers, avec ses infinies perfections. Aussi la brève analyse que nous venons d'esquisser à partir de la Bible et de la théologie s'applique-t-elle uniquement à un état de fait, à une réalité qui est, mais qui aurait pu ne pas être ou être différente.

Toutes les perspectives qu'entraîne pour la foi et pour l'humanisme le sens d'un Dieu incarné, ne sont admissibles que dans l'*hypothèse* de l'économie du salut, que la Révélation nous présente comme un fait. Oublier cela, oublier que Dieu a créé le monde librement et par amour et qu'il l'a sauvé de même en s'incarnant par « charité », ce serait perdre et le sens de Dieu et le sens de l'homme.

Sens de Dieu et sens de l'homme.

Car l'un et l'autre sont liés. Non point par une dépendance réciproque : Dieu se suffit à lui-même. Immanence et Incarnation sont, de sa part, amour absolument gratuit ; mais en ce sens que l'humanisme est entièrement suspendu, dans sa définition, à la notion de Dieu.

Si Dieu n'est qu'immanence, voici l'homme enfermé en lui-même, prisonnier dans l'univers et privé à jamais de tout dépassement. C'est l'humanisme païen.

Si Dieu n'est que transcendant, le monde perd toute signification. Il ne communique plus avec la pensée et l'amour, il devient ténèbre et péché — et l'homme, inapaisable inquiétude.

Condamnation de l'humanisme.

Mais si Dieu est « Celui qui est » — à la fois le plus haut et le plus proche — tout s'éclaire : l'humanisme se trouve deux fois fondé.

Fondé d'abord au titre de la création. S'engager dans le monde se justifie, puisque chaque être, de par la présence de Dieu à toutes choses, est un vestige du Créateur. En l'homme, cette présence et cette similitude sont plus profondes : puisque, de par sa nature spirituelle, il est créé à l'image de Dieu. Mais Dieu n'est pas seulement présent aux êtres pour les soutenir dans l'existence : il a voulu, par un pur amour, s'incarner en la personne de son Fils. Second degré d'immanence qui rapproche davantage Dieu de l'homme et par lequel le monde et l'humanité se trouvent consacrés.

Ainsi, au titre de l'adoption divine dans le Christ, l'homme revêt une ressemblance infiniment plus haute avec Dieu qui met en lui, par la grâce, sa vivante empreinte.

On voit qu'à ce double titre — citoyen du monde et fils de Dieu, — c'est tout l'humanisme chrétien qui se trouve fondé et, avec lui, toute la légitimité de l'engagement temporel et spirituel. D'une part, l'homme peut et doit s'enraciner dans le monde, à l'exemple de son Chef, et c'est un titre de noblesse. D'autre part, il se trouve appelé à un dépassement infini de lui-même et se trouve déjà participant du royaume des cieux : « *Conversatio nostra in coelis est.* » (1)

Ainsi, l'humanisme du chrétien se trouve fondé dans toute sa dimension, puisqu'il procède de la seule origine valable : de Dieu. Conclusion capitale, qui ne vient pas ici comme un nouveau problème, mais comme l'unique solution à l'incertitude théorique et pratique qui divise les chrétiens à l'égard du problème de leur engagement. Il n'est pas question, est-il besoin de le dire, d'épuiser ici, voire même de préfigurer à grands traits l'immense problème de l'humanisme. D'autres s'y emploient : philosophes, théologiens et mystiques, comme à l'un des plus urgents problèmes de ce temps. Nous ne saurions assez rappeler l'urgence et le bienfait d'une telle investigation, si elle reste étroitement fidèle à elle-même et filialement docile aux suggestions du magistère de l'Eglise. Nous voudrions simplement, dans le même esprit que notre dernier mandement sur l'Eglise, et afin d'enrichir par le dedans les consignes que nous donnions alors : montrer que seul le sens de Dieu peut garantir le « primat du spirituel » et rendre pleinement légitime et efficace un engagement ardent dans le temporel.

(*A suivre.*)

---

(1) *Is.* XLV, 5.
(2) Cantique des trois enfants dans la fournaise.
(3) Saint PAUL, *Philippiens,* II, 7.
(4) Citons ici la description de saint Hilaire, à propos de Dieu : « *Deus, totus intra extraque, supereminens et internus, circumfusus et infusus.* » Les Pères ont souvent insisté sur ce double aspect.
(5) Albert le Grand, a-t-on fait remarquer, appelle le monde dans un sens évidemment très élargi « un accident de Dieu, *accidens Dei* », pour signifier qu'il n'est pas essentiel à Dieu, mais que Dieu lui est essentiel à lui, comme la substance est essentielle à l'accident et entre dans sa définition. (SERTILLANGES, *Dieu ou rien,* p. 87.)

(1) *Philipp.* III, 20.

QUESTIONS SCOLAIRES

Le fisc et les écoles libres en France (suite) (1)

Tribunal de Nantes.

Déclaration de S. Exc. Mgr Villepelet, évêque de Nantes (12. 2. 48).

Le 12 février 1948, comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Nantes, présidé par M. Baixès, M. l'abbé Oillic, curé de Pont-Saint-Martin, Mlle Fonteneau et M. Robichon, maire de Bouguenais, poursuivis par l'administration des Contributions indirectes, pour avoir organisé en janvier, février et avril 1947 des kermesses ou spectacles en faveur des écoles libres, sans avoir fait la déclaration préalable et sans avoir payé au fisc les taxes réclamées par ce dernier. S. Exc. Mgr Villepelet, évêque de Nantes, assisté des vicaires généraux, de nombreux conseillers généraux, plusieurs maires des environs de Nantes, le Dr Yves Bureau, président de l'Association des chefs de famille, le président du Comité départemental de l'enseignement libre, etc., étaient présents.

Après les interrogatoires des prévenus et l'audition des témoins, S. Exc. Mgr Villepelet fit la déclaration suivante. Il se solidarise entièrement avec ses trois diocésains assignés devant le tribunal.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES JUGES,

Il m'est arrivé, au cours de la dernière guerre, d'intervenir auprès d'autorités, qui n'étaient point celles de mon pays, pour tenter d'arracher à la mort cinquante de mes compatriotes, otages de la barbarie nazie. En accomplissant cette démarche j'obéissais à ma conscience d'évêque et je remplissais mon devoir de défenseur spirituel de mon peuple.

C'est à des motifs semblables que j'obéis aujourd'hui, en venant témoigner cette fois devant la justice de mon pays, que doublement je respecte, et comme Français et comme évêque. Il s'agit en effet de défendre trois de mes diocésains, assignés devant vous : une dame, présidente d'une Amicale d'école libre, un prêtre septuagénaire qui n'a cessé de pratiquer et d'enseigner la soumission à toute autorité légitime, un père de famille, que l'estime de ses concitoyens a nommé maire de leur commune.

Ils sont si peu séditieux ceux qui comparaissent ce soir à votre tribunal que je ne crains pas de me solidariser pleinement avec eux et de faire mienne la cause pour laquelle ils sont poursuivis.

De quoi les accuse-t-on ? De n'avoir pas payé les taxes exigées par l'administration des contributions indirectes à l'occasion de kermesses ou séances théâtrales organisées en faveur des écoles libres dont ils assurent l'entretien, comme simples mandataires des usagers de ces écoles.

Or, les articles 272 et 274 du code des contributions indirectes prévoient, précisément, que sont exonérées du paiement de ces taxes les kermesses ou représentations données par des sociétés ne poursuivant aucun but commercial ou financier. C'est bien le cas des Amicales ou des comités familiaux qui gèrent nos écoles libres. Tout récemment les tribunaux de La Roche-sur-Yon et de Mayenne ont rendu dans ce sens des sentences d'acquittement.

Je dois ajouter que cet argument d'ordre purement juridique se trouve singulièrement renforcé si on le place dans le climat moral et psychologique où se situe, à l'heure actuelle, en France, le problème de l'enseignement libre.

D'une part, cet enseignement libre ne croit pas avoir démérité aux yeux des pouvoirs publics. « Au service de la nation », tel était le titre sous lequel il présentait récemment à Paris les stands de son exposition. A côté de l'enseignement officiel, qu'il n'entend pas considérer comme un adversaire, ni même comme un rival, il n'a qu'un désir : former des Français dignes de faire honneur à leur patrie ; je ne sache pas qu'en cela il ait failli à sa tâche.

D'autre part, il a conscience de faire réaliser à l'Etat des économies considérables : dans ce seul département de la Loire-Inférieure, les 56 000 enfants qui fréquentent nos écoles primaires allègent le budget du ministère de l'Éducation nationale de 300 millions. Au prix de quels sacrifices ? Seuls pourraient le dire les usagers des écoles libres, dont la plupart sont de condition modeste, plus encore les maîtres et les maîtresses de ces écoles, qui se contentent d'un traitement infime. En effet, des conditions économiques de plus en plus lourdes pèsent sur l'enseignement libre, au point de rendre illusoire cette liberté elle-même, car qu'est-ce donc qu'une liberté qui avant de s'exercer doit compter avec son porte-monnaie, ainsi que le déclarait récemment M. le procureur du tribunal de Mayenne ?

C'est pourquoi les parents qui veulent pourtant user d'une liberté qu'ils considèrent comme sacrée, comme solidaire aussi de toutes les autres libertés, attendent de l'Etat un régime scolaire digne d'une grande nation démocratique, à l'image de celui qui existe dans la plupart des pays du monde, tel que soit assuré efficacement le véritable droit du chef de famille en matière d'éducation.

Il n'est donc pas surprenant que lorsque l'Etat, de qui ils ne reçoivent rien et à qui ils donnent beaucoup, demande à ces pères de famille de verser encore une taxe, à laquelle juridiquement ils ne se croient pas soumis, leur seule attitude raisonnable est celle du refus. Cette attitude, je suis assuré, Monsieur le Président et Messieurs les Juges, que vous la ratifierez par un acquittement qui soulagera beaucoup de consciences françaises

(1) Voir le début de ce dossier dans *la D. C.*, t. XLV, col. 421 (no 1013 du 28 mars 1948).

et qui préparera le jour, où autour d'une législation scolaire, basée sur le bon sens et l'équité, nous verrons « s'embrasser la justice et la paix ».

Dans leurs plaidoiries, les avocats MM[e] Martineau et Robet indiquèrent les sentiments qui avaient animé les prévenus et les motifs du refus de payer les taxes fiscales. Ces taxes, les inculpés n'ont pas à les payer, selon la teneur même des décrets et des lois relatifs aux spectacles. Ils n'ont commis aucun délit et l'acquittement s'impose.

Remis au 26 février 1948, le jugement a été rendu ce jour-là. Les trois prévenus, M. l'abbé Oillic, M. Robichon, Mlle Fonteneau ont été acquittés quant au fond des poursuites ; ils n'étaient pas tenus à payer la taxe sur les spectacles qui n'avaient pas eu de but commercial ou financier. Sur la question de l'obligation pour les organisateurs de kermesses de faire une déclaration à la recette buraliste la plus proche un jour avant le spectacle, le tribunal condamne à 100 francs d'amende par séance, avec sursis, les deux prévenus, l'abbé Oillic et Mlle Fonteneau, qui n'avaient pas fait la déclaration préalable, car « l'exonération de droits n'a pas pour conséquence de dispenser les organisations d'une formalité dont l'exigence n'a d'autre raison que de permettre l'exercice du contrôle fiscal ». Il eût été plus logique de décider que là où il n'y a pas de droits fiscaux à verser, les organisateurs n'ont pas à faciliter, par une déclaration préalable, un contrôle sans objet et donc inutile.

En raison de son importance, nous donnons ci-après les principaux attendus de ce jugement relatif à ce procès de kermesses.

Extrait du jugement d'acquittement rendu par le tribunal de Nantes (26. 2. 48).

« ... Attendu que M. Robichon Henri, cultivateur à Bouguenais, est poursuivi, à la requête de l'administration des Contributions indirectes, pour refus de paiement de l'impôt sur les spectacles, s'élevant à 605 francs, à l'occasion de deux séances récréatives, organisées par lui les 2 et 9 février 1947, dans la salle du patronage de Bouguenais, au bénéfice des écoles libres ; l'abbé Valentin Oillic, curé de Pont-Saint-Martin, pour avoir organisé quatre séances récréatives avec entrées payantes, les 26 et 29 janvier, 2 février et 13 avril 1947, au profit des écoles chrétiennes de cette commune, sans déclaration préalable, et refusé de payer l'impôt sur les spectacles, s'élevant à 1 167 francs ; Mlle Fonteneau, pour défaut de déclaration préalable et refus de payer la somme de 110 francs, montant sur les recettes d'une représentation théâtrale organisée par elle dans une salle de la rue de Bel-Air, à Nantes, au profit de l'école libre de la place Dumoustier.

Qu'il y a lieu de prononcer la jonction des causes en raison de la connexité.

Attendu que les prévenus ne contestent pas la matérialité des faits, mais font plaider que leur attitude est dictée par la nécessité où ils sont de se procurer des ressources pour assurer le fonctionnement de leurs écoles privées, que les parents ayant la liberté de choix ont le droit d'y envoyer leurs enfants ; qu'ils estiment illogique que l'État leur réclame, sous forme de taxes, une partie des sommes destinées à leur entretien ; qu'au surplus, ces taxes ne sont pas dues.

Attendu que le tribunal n'a pas à se préoccuper de considérations étrangères au débat et qu'il doit s'en tenir à la seule application des textes visés.

Attendu qu'aux termes de l'art. 472 du Code des C. I. (1) sont soumis à un impôt... la généralité des spectacles et tous les divertissements énumérés par décret, organisés ou exploités soit habituellement, soit occasionnellement dans un but commercial ou financier. Sont de même imposables les réunions où le public est admis moyennant payement, qui sont organisées de façon permanente ou périodique, même si le but commercial ou financier n'est pas poursuivi.

Attendu qu'il ne s'agit à l'évidence, en la circonstance, que de représentations occasionnelles, que seul est en discussion le point de savoir si le but poursuivi est commercial ou financier.

Attendu que l'administration soutient que le but est financier, puisque les prévenus ont reconnu eux-mêmes que les bénéfices provenant des séances organisées par eux étaient destinés à leur école, que l'abbé Oillic a même déclaré qu'il leur fallait 235 000 francs pour subvenir à leurs besoins.

Mais attendu que suivant la formule compréhensive de la Cour de cassation (1914), l'expression bénéfices s'entend d'un bien pécuniaire ou matériel qui ajouterait à la fortune des associés ; qu'il faut entendre par là des biens réalisés en commun et faisant l'objet d'une répartition. Qu'il tombe sous le sens que la distribution aux écoles par les organisateurs de spectacles des recettes réalisées ne constitue nullement un partage de bénéfices, car ces sommes ne sont pas la propriété d'opérations lucratives et n'ont pas le caractère de profits. Que le seul but poursuivi par eux est d'ordre éducatif, les moyens financiers qu'ils se procurent n'étant que l'accessoire pour y parvenir ; que les amis de l'école laïque, dont l'éloge n'est plus à faire, ne poursuivent pas davantage un but intéressé quand ils font appel, dans des manifestations du même ordre, à la générosité publique. Qu'il s'ensuit que l'article 472 est inapplicable à l'espèce.

Attendu que l'administration des C. I. fait aussi état de l'art. 474 *bis*, ainsi rédigé : « Par dérogation, sont réduits de moitié les tarifs applicables aux représentations organisées exceptionnellement au profit exclusif d'établissements publics ou d'associations légalement constituées et ne poursuivant la réalisation d'aucun bénéfice commercial ou financier. » Et pour les représentations postérieures au 28 mars 1947, dans les conditions d'application de la taxe, on a prévu la réduction de l'impôt après perception du tarif normal, par voie de restitution, sur justification à produire dans les deux mois.

Attendu que le législateur semble aussi contredire dans ce dernier article le principe posé dans l'art. 472 ; que le juge ne doit pas moins interpréter ces textes de manière à les mettre en harmonie.

Attendu que l'art. 472 s'applique sans distinction à tous les spectacles organisés dans un but commercial ou financier et à ceux, quel que soit le but, où les entrées sont payantes et dont le caractère de permanence et de périodicité est indiscutable ; que l'art. 474 *bis*, par contre, ne vise que les représentations organisées exceptionnellement au profit des seuls établissements publics ou d'associations légalement constituées ne poursuivant aucun bénéfice commercial ou financier ; que ce premier texte n'est donc applicable que dans le cas où les bénéficiaires des représentations sont des établissements publics ou des associations légalement constituées.

Il n'est donc pas permis de l'étendre, par parité de raison, à des cas autres que ceux envisagés, les lois pénales et fiscales devant être interprétées respectivement.

Attendu que les établissements privés d'enseignement sont placés sous le régime de la déclaration préalable..., qu'ils ne constituent pas nécessairement des associations soumises au régime de la loi du 1[er] juillet 1901, parce qu'ils peuvent être fondés par de simples individualités ; que la loi du 1. 7. 1901 a laissé incertain le régime juridique

(1) Abréviation désignant les Contributions indirectes.

d'un grand nombre de groupements... ; que celui des sociétés et des associations ne leur est pas applicable.

Attendu que tel paraît être le cas des écoles libres, bénéficiaires des représentations incriminées, fondées et entretenues par la seule initiative privée ; qu'il n'a été ni soutenu ni démontré que ces écoles constituent des associations légalement constituées.

Attendu que, n'existant pas comme telles, puisqu'elles ne sont pas régies par la loi de 1901..., mais par la loi de 1886 (30 octobre), elles ne peuvent bénéficier de la réduction de tarif prévue par l'art. 474 *bis* ; qu'il ne peut être question cependant de les soumettre aux prescriptions de l'art. 472..., qu'il en résulte qu'elles échappent à la tarification prévue aux articles précités et au moins à cet égard au champ d'application de la loi ; que les taxes réclamées ne sont pas dues...

« ... *Sur le défaut de déclaration.*

« ... Attendu que M. l'abbé Oillic et Mlle Fonteneau n'ont fait aucune déclaration préalable, comme ils y étaient tenus par l'art. 475, aux termes duquel les organisateurs de tous spectacles doivent, vingt-quatre heures avant l'ouverture des établissements, faire la déclaration sur timbre, à la recette buraliste la plus proche du lieu de la réunion ; qu'ils n'étaient pas juges du point de savoir s'ils étaient ou non redevables de la taxe ; que la Cour de cassation a maintes fois proclamé que l'exonération des droits n'a pas pour conséquence de dispenser les organisateurs de la déclaration, formalité dont l'exigence n'a d'autre raison que de permettre l'exercice du contrôle fiscal, que l'infraction à la disposition précitée doit être retenue contre les susnommés ; qu'il y a cependant, en raison de leur bonne foi et de la croyance où ils étaient d'en être dispensés, de leur faire application des circonstances atténuantes et de la loi de sursis.

Par ces motifs, relaxe M. Robichon des fins de la poursuite, sans dépens, dit que M. l'abbé Oillic et Mlle Fonteneau ne sont pas redevables de la taxe sur les spectacles et les relaxe de ce chef. Mais les déclare, par contre, coupables d'avoir, l'abbé Oillic étant organisateur de spectacles, omis, vingt-quatre heures avant la représentation, d'en faire la déclaration sur timbre à la recette buraliste. Et Mlle Fonteneau, pour le même motif. Et condamne de ce chef Mlle Fonteneau à une amende de 100 francs, aux 10 décimes de cette amende, l'abbé Oillic à quatre amendes de 100 francs, les fait bénéficier du sursis par application de la loi de 1891, les condamne au paiement des frais liquidés et fixe au minimum la durée de la contrainte par corps. »

Tribunal correctionnel de Montfort (Ille-et-Vilaine).

Déclaration de S. Em. le cardinal Roques, archevêque de Rennes (9. 3. 48).

Pour la troisième fois depuis quelques semaines, l'administration des Contributions indirectes a cité devant le tribunal un prêtre du diocèse de Rennes, coupable de ne pas avoir acquitté les taxes réclamées par le fisc pour les trois kermesses organisées, en 1947, *en faveur des écoles libres. Comme à Rennes, le* 26 *novembre* 1947, *dans l'affaire de Nouvoitou* (1), *l'archevêque de Rennes, cité comme témoin, a tenu à se présenter pour prendre à son compte le délit reproché à l'un de ses prêtres, M. l'abbé Béguin, recteur de Romillé.*

Voici, d'après la Semaine religieuse *du diocèse* de Rennes (20 *mars* 1948), *la déposition de S. Em. le cardinal Roques. Elle pose à nouveau sur son vrai terrain le problème scolaire ; à propos de kermesses, c'est le procès de l'enseignement libre qui a lieu en réalité.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Chef spirituel du clergé diocésain, je me présente devant vous pour prendre à mon compte les délits reprochés à M. l'abbé Béguin, recteur de Romillé. Je le fais sans appréhension, le prévenu n'étant, à ma connaissance, ni meurtrier, ni incendiaire ; je ne pense pas non plus qu'il ait fomenté le moindre complot contre la sécurité de l'Etat. Quel crime a-t-il donc commis ? Oh ! c'est bien simple. Représentant du Christ, qui s'est toujours penché sur les malheureux, les pauvres, les indigents, il a cru bon en décembre 1946 et en avril 1947, de pratiquer, à l'égard des enfants peu fortunés de sa paroisse, la charité, cette vertu capitale que l'on a depuis quelque temps débaptisée et que trop communément on appelle solidarité ou entraide.

Par quatre séances récréatives il a voulu soutenir sept maîtres des écoles libres de la paroisse, qui instruisent 240 enfants, et alléger un peu la charge qui pèse sur de nombreux foyers. Vous pensez sans doute, comme tous les gens sensés, que M. l'abbé Béguin faisait ainsi œuvre bonne et même d'intérêt national ? Eh bien ! non. Son acte charitable est entaché d'un vice rédhibitoire, car il a omis de demander aux agents du fisc la permission et, de surcroît, il n'a pas payé le droit de faire cette œuvre bonne, le droit de contribuer pour une part minime à la subsistance due aux sept maîtres dont jusqu'ici les pouvoirs publics se sont désintéressés et dont l'enseignement ne présente rien d'immoral ou d'antinational, rien de subversif ou d'inhumain. Ayant donc omis de demander cette permission et n'ayant pas payé le droit d'aider les familles dans l'éducation de leurs enfants, il est brusquement devenu suspect, dangereux, séditieux. Il est « ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal » (1), il a troublé l'onde pure, et voici que le loup s'apprête à dévorer l'agneau, car on craint que l'agneau, qui n'en a d'ailleurs nulle envie, ne dévore le loup. Jugez donc ! Si, passant dans la réalité des faits, les termes de la fable étaient un jour renversés, quel beau tapage à Romillé et autres lieux !

Bref, M. Béguin est inquiété, il y a procès. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir ? En tout cas, les instigateurs de ce genre de sport paraissent se tromper d'adresse et devoir atteindre un résultat opposé à celui qu'ils poursuivent. Au lieu de déconsidérer l'enseignement libre, ils le mettent en vedette ; jamais on n'en a tant parlé que depuis l'affaire des kermesses. Au lieu de tuer les écoles libres qui ne veulent pas mourir, ils leur donnent un regain de vie, leur suscitant partout des admirateurs et des défenseurs : au lieu de provoquer à leur égard un mouvement de désaffection, ils fortifient les liens entre l'école et la famille. Les parents, usagers et amis sont piqués au vif et

(1) Cette affaire s'est terminée en correctionnelle, par l'acquittement de M. le recteur de Nouvoitou, M. l'abbé Marlit, et par la condamnation de M. Leprêtre, président de l'Association d'éducation populaire. Par ce jugement le tribunal reconnaît que ce sont les familles et non le clergé qui sont en cause. Mais l'affaire reste pendante devant la Cour d'appel.

(1) LA FONTAINE : *Les animaux malades de la peste.*

relèvent le gant, les tracasseries ne sont pas de leur goût, et ils le disent.

En définitive, pourquoi cette levée de boucliers ? La raison en est simple, quoiqu'elle ne soit pas neuve. Ces écoles confessionnelles ou non mettraient en péril la vie même de la nation. Leur existence, l'enseignement qui y est donné, l'attitude de leurs défenseurs constitueraient un triple danger :

1° Défi à la Constitution ;
2° Menace pour la République ;
3° Révolte contre la loi.

Evidemment tout cela est un peu gros, trop gros pour être vrai. Voyons un peu.

Il n'est pas rare que *certaines publications reprochent à l'enseignement libre d'être en opposition avec la Constitution, qui proclame la laïcité de l'Etat.* Mais il faudrait s'entendre sur le sens des mots et ne pas confondre laïcité et laïcisme. Si la laïcité signifie : souveraine autonomie de l'Etat dans son domaine temporel, ou bien possibilité à chacun de pratiquer sa religion dans un pays divisé de croyances, nous n'avons rien à objecter. C'est le fait d'un Etat non confessionnel. Par contre, si la laïcité est une doctrine philosophique, à base de matérialisme, un système politique de gouvernement qui, par le truchement de l'école, imposerait à la nation tout entière et voudrait faire triompher une philosophie rationaliste et matérialiste, alors, nous ne sommes plus d'accord. Or, en suivant l'historique de la laïcité depuis 1880 jusqu'à nos jours, on aperçoit très nettement le glissement de la laïcité-neutralité à la laïcité-laïcisme ; il éclate dans cette formule de M. Bayet : « Sur le plan de l'intelligence, la laïcité c'est le rationalisme. » Evidemment, cette laïcité-là ne peut plus admettre la liberté de l'enseignement, et elle en appelle à la Constitution ; elle est totalitaire, elle est contre la liberté tout court. Les mots étant ainsi définis, la position des catholiques est sans ambiguïté ; dans l'hypothèse, ils reconnaissent le fait de la laïcité-neutralité, mais, autant dans l'hypothèse que dans la thèse, ils repoussent le laïcisme comme contraire aux principes chrétiens dont ils se réclament. Et en cela ils ne se dressent pas contre la Constitution. Dès lors, si sur le plan scolaire ils refusent, au nom de la liberté, de consentir à l'instauration d'un totalitarisme matérialiste, pourquoi les pénaliser et pourquoi ne pas faire droit à leurs réclamations, étant entendu « qu'une liberté privée des moyens de s'exercer est un leurre » ? (1)

Serait-ce qu'ils menacent la République ? D'aucuns le pensent et ne se font pas faute de le dire, non sans quelque vivacité d'ailleurs.

« L'Etat républicain, affirme l'un d'eux, n'a pas à soutenir une école dont l'action essentielle est dirigée contre lui. » Un autre (A. Bayet) écrivait, en novembre 1947, dans un article consacré à l'école (2) : « Tous debout pour une action vigoureuse et prompte, il y va du salut de la République. » et, au cours d'un récent débat, il tenait ce propos : « L'enseignement confessionnel a élevé pendant de nombreuses années les enfants dans la haine de la République. » (3) Un troisième enfin attaque, à propos de l'Exposition nationale de l'enseignement, la présence au Comité d'honneur

(1) Georges Cogniot, député et rédacteur en chef du journal communiste *L'Humanité*.
(2) *La Raison militante*, n° 5, 1947.
(3) Débat public, 29, rue d'Ulm, 5. 2. 1948.

d'un député qui, selon lui, doit être par définition un défenseur de la Constitution et de la République (1). Conclusion : non seulement pas de subsides mais suppression de l'enseignement libre. Assurément c'est radical, mais la force primerait-elle le droit ? Moins intransigeants que leurs adversaires, les catholiques n'ambitionnent aucun monopole : ils demandent simplement la liberté effective dans le choix de l'école. Au surplus, ils ne mettent en doute le loyalisme de personne, mais ils n'entendent pas que le leur soit contesté, car il a fait ses preuves.

Tous ces griefs relèvent de la fantaisie. Personne n'ignore que dès 1886 le Pape Léon XIII demanda aux catholiques d'accepter sans arrière-pensée la forme républicaine de gouvernement. Encore serait-il nécessaire que la République pour être vraiment démocratique ne fonctionne pas à sens unique et qu'elle donne satisfaction, en matière scolaire notamment, aux diverses familles spirituelles, sans en exclure les familles chrétiennes. D'autre part, si les générations qui se succèdent depuis 1871 avaient été dressées contre la République, la France n'en serait pas à la quatrième édition. Il se peut qu'elle éprouve aujourd'hui quelques malaises ; c'est aux événements qu'ils sont imputables et ce n'est pas dans la formation donnée par l'école libre qu'il faut en chercher la cause. Enfin, la preuve du sang est faite et nul ne pourrait légitimement contester qu'aux heures tragiques de son histoire, la France républicaine a trouvé d'excellents citoyens parmi les jeunes issus de l'enseignement libre. Si telle est la qualité du fruit, l'arbre n'est donc pas si mauvais. Alors pourquoi chercher à l'abattre ? Toujours l'éternelle histoire ! C'est l'agneau qui a tort parce que le loup a grande envie de le dévorer.

Suivant que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou [noir (2).

Mais, dit-on encore, *les soutiens de l'école libre s'insurgent contre la loi !* Il y a la loi, c'est vrai, il existe même une législation scolaire qui mériterait d'être reconsidérée pour la sauvegarde de la justice et du bien commun. Il est inconcevable, en effet, qu'une législation assujettisse la totalité des citoyens aux mêmes charges et puis en exclue une partie dans la répartition des avantages. Toute loi, pour être juste, doit ne rien contenir de contraire à la loi naturelle ni au bien commun. Or, il n'apparaît pas que les lois relatives à l'école réalisent ces conditions, puisqu'elles refusent à des milliers de familles et à plus d'un million d'enfants ce à quoi, en vertu de la justice et de l'égalité, ils peuvent prétendre.

Aussi devant cette anomalie persistante, les catholiques sont-ils lassés de se voir traités en parias dans un pays de liberté, en opprimés sous un régime démocratique. Il y a des subventions pour les économiquement faibles, pour les enfants des écoles publiques (gratuité et bourses), pour les formations syndicales, pour d'autres organisations d'intérêt public. Pourquoi n'y en aurait-il pas, suivant des modalités à établir, pour l'enseignement libre qui a rendu et rend encore d'appréciables services à la communauté nationale ? Le jour où sera résolu ce problème,

(1) *Action*, 1947, n° 157, p. 15.
(2) La Fontaine : *Les animaux malades de la peste.*

un grand pas sera fait vers l'assainissement de l'atmosphère ; dans le cas contraire on serait fondé à croire que les mots n'ont plus de sens, puisque liberté, égalité et justice ne représenteraient plus que des sonorités creuses ou des masques.

Dans le cas de M. l'abbé Béguin, il y a aussi la loi, les articles 472 et 475 du code des contributions indirectes, le maquis des modifications, restrictions et contradictions qui ont complété l'article 13 de la loi des finances du 30 décembre 1916. Mais cette loi ne saurait nous atteindre, puisque, exclus du droit commun dans le domaine scolaire, nous sommes soumis à un régime d'exception. Régime d'exception, en effet, que celui qui contraint les familles à une double contribution : impôt normal destiné au budget de l'Education nationale et puis prélèvement supplémentaire pour le choix de l'école (1). Pourquoi seraient-elles encore astreintes à payer une troisième taxe ? Si les écoles sont à leur charge, qu'on ne les pénalise pas lorsque, par des moyens honnêtes, elles veulent assurer aux maîtres de leur choix la possibilité de vivre. Si elles marquent leur préférence pour une formation plus conforme à leurs convictions religieuses, n'est-il pas souverainement injuste qu'elles paient trois fois la faculté d'user de leur liberté ? Vraiment, ce serait de la chicane et la liberté ne serait qu'un vain mot. Au surplus les séances récréatives ne poursuivaient aucun but commercial ni financier, mais simplement un but charitable ; c'est bien ce qu'ont reconnu certains tribunaux, et c'est pourquoi ils ont conclu à l'acquittement.

Ils connaissent sans doute la formule compréhensive de la Cour de cassation (Chambres réunies 11 mars 1914) d'après laquelle l'expression « bénéfices » s'entend d'un gain pécuniaire ou matériel à répartir entre des « associés », ce qui n'est pas le cas des quatre séances récréatives en question, qui n'impliquent nullement un partage de bénéfices, car les sommes recueillies ne sont pas le produit d'opérations lucratives et n'ont pas le caractère de profits. Le seul but poursuivi est d'ordre purement éducatif, les ressources financières n'étant que des moyens mis à la disposition de l'école pour lui permettre de poursuivre sa mission.

Nous assistons aujourd'hui dans le département au troisième acte du drame communément désigné sous le nom de « procès des kermesses » et qui, à mon sens, serait plus justement appelé « procès de l'enseignement libre à propos des kermesses ». Que sera votre sentence ? Je l'ignore. Défavorable, elle serait peu comprise et mal acceptée ; elle ne contribuerait certainement pas à clarifier la situation de la France, qui a besoin de rassembler toutes ses forces et de réunir tous ses fils pour retrouver au plus tôt sa prospérité et son équilibre.

(Fin.)

(1) Pour 1948, les catholiques français devront fournir pour l'enseignement libre (primaire, secondaire, technique, supérieur) un budget de 13 750 millions de francs. C'est donc 25 pour 100 de la jeunesse de France que les catholiques éduquent à leurs frais, tout en contribuant aux impôts pour les trois autres quarts !

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Maurice Genevoix (1)

Réponse de M. André Chaumeix au discours de M. Maurice Genevoix

MONSIEUR,

Deux hommes de la terre.

Vous êtes un auteur de plein air. De vos écrits nous parviennent les puissants effluves de la terre, des champs et des bois, la fraîcheur des eaux vives, le souffle des plaines et des sommets, les cris des animaux, tout le bruissement et tout le tumulte du vieil univers toujours en mouvement. Quand nous sommes avec vous, nous nous sentons loin des bibliothèques. Vos ouvrages, pénétrant dans la paisible cité des livres, doivent y faire l'effet d'un coup de vent salubre et véhément. C'est leur caractère essentiel, d'autant plus frappant qu'il est naturel. Vous ne l'avez pas cherché. Vous ne cherchez jamais. Vous êtes toujours vous-même avec innocence et obstination. Votre destin était d'être à votre manière un poète de la nature.

Ces dispositions vous rendaient particulièrement apte à comprendre et à louer votre prédécesseur, M. de Pesquidoux. Vous venez de le faire avec autant de goût que de profondeur. Notre regretté confrère a laissé parmi nous un souvenir original et charmant qui se prolonge. Il était très simple, d'une courtoisie parfaite. Il avait l'urbanité de l'honnête homme et la franchise pittoresque d'un rural. Nous le revoyons avec sa minceur nerveuse, son visage hâlé et fin, son exubérance contenue. En le regardant, on songeait que ses aïeux, au temps où ils gouvernaient le même domaine, avaient dû être tout pareils à lui. Il faisait penser, vous l'avez dit, à d'Artagnan, à un d'Artagnan qui aurait occupé ses moments perdus en écrivant des livres. Sa mémoire était riche d'histoires campagnardes, de légendes, de recettes admirables qui évoquent le temps lointain de l'abondance. Il était surtout fier d'un Armagnac auquel il attachait toutes sortes de vertus. Il en avait donné à un grand écrivain qui était malade, afin de favoriser sa convalescence. Le

(1) Voir *D. C.* (11. 4. 48), col. 475 et suiv. Les titres et sous-titres sont de la *D. C.*

grand écrivain en usa avec modération, mais finit par épuiser la provision. Un jour qu'il se sentait plus faible, il dit avec une mélancolie où entrait de l'humour : « Ah! que n'ai-je encore le merveilleux Armagnac de M. de Pesquidoux ! » Et son dévoué serviteur, qui le soignait avec un zèle touchant et qui mériterait bien un prix Montyon, lui répondit doucement : « Si Monsieur le désire, je lui en offrirai. M. de Pesquidoux m'en avait donné et, comme je n'ai pas été malade, j'en ai encore. » Telle était la gentillesse familière de M. de Pesquidoux, fort bon chef en temps de guerre et en temps de paix, fort bon confrère, fort bon écrivain. Vous l'avez étudié avec cette précision et cette mesure qu'il appréciait, et aussi avec cette sympathie qu'il inspirait spontanément et dont il était digne par son caractère et par son talent.

Entre M. de Pesquidoux et vous, il y a des affinités certaines. Et en vous écoutant, je songeais que pour vous bien louer, il faudrait vous appliquer ce que vous avez dit de lui avec tant de flamme et de poésie. Mais il y a aussi des nuances. Vous êtes de l'Orléanais, et il était de la Gascogne. De nos jours, les distances de quelques centaines de kilomètres ne sont rien. Elles comptent encore cependant pour le soleil et pour l'accent. Les bords de la Loire ont leur lumière et les habitants ont leur parler qui est bien à eux. Votre fleuve a des nonchalances et de soudains réveils que n'ont pas les eaux de l'Adour, vos paysages ont des proportions qui ne se trouvent ni dans les vallées ni dans les plateaux du Gers. Une autre différence vous distingue. M. de Pesquidoux est né et il a vécu sur sa terre ; il a consacré son activité et son intelligence à bien administrer les champs qui étaient ceux de ses ancêtres. Vous, vous aviez près de trente ans quand vous êtes revenu dans votre pays d'Orléans et quand vous vous y êtes fixé. M. de Pesquidoux était un terrien par destination. Vous avez été un terrien par vocation,

Amour de la lumière et de la droiture.

Rien ne semblait annoncer en vous cette préférence. Vous étiez, à vingt ans, un jeune intellectuel. Vous aviez fait de bonnes études à Orléans, puis à Paris, au lycée Lakanal. Vous êtes entré à l'Ecole normale supérieure et vous étiez le premier de votre section. Vos maîtres qui estimaient votre savoir et votre talent, se plaisaient à voir en vous un futur professeur de la Sorbonne. Il n'y a en vérité rien de sylvestre dans ces débuts et vous ne paraissez même pas avoir eu une prédilection pour les *Bucoliques* de Virgile ou les odyssées de Théocrite.

La première fois que j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, c'est à la *Revue de Métaphysique*. Le directeur, Xavier-Léon, qui était un homme très cultivé et très bon, aimait à convier ses amis. On trouvait chez lui des écrivains, des philosophes, des officiers, des savants et des hommes politiques comme Painlevé. C'étaient des réunions agréables et intéressantes ; mais je dois dire qu'on y voyait peu d'agriculteurs. J'ai appris d'ailleurs plus tard que votre présence parmi les philosophes était due à la vertu d'une opérette, tant l'enchaînement des causes et des effets est ici-bas plein de fantaisie. Les élèves de l'Ecole normale avaient coutume, en fin d'année, de se donner un divertissement en jouant une revue de leur composition ou quelque comédie. Pour être fidèle à la tradition, qui est de maintenir un lien entre les générations, ils ont la bonne grâce d'inviter quelques-uns de leurs anciens. Jadis, Francisque Sarcey avait assisté à la brillante revue du centenaire, dont il rendit compte dans les journaux. Xavier-Léon, bienveillant et jeune d'esprit, avait lui aussi répondu à l'appel des cadets. Il était venu vous entendre. Vous aviez réussi à beaucoup l'amuser et pour vous remercier il vous avait reçu chez lui. C'est ainsi que s'accomplit votre premier voyage. Vous avez traversé l'empire quelquefois un peu nuageux des métaphysiciens.

Vous ne vous y êtes pas attardé. Vous aimiez la lumière. A la même époque, vous aviez entrepris une étude sur un écrivain français, dont le premier mérite est la clarté, Guy de Maupassant. Vous rédigiez pour vos maîtres un mémoire sur le réalisme dans son œuvre. Combien il serait tentant de bâtir là-dessus toute une théorie, de discerner dans votre travail d'école votre curiosité naissante pour la campagne et les paysans, et de montrer l'influence de vos lectures ! Rassurez-vous, Monsieur. Ne craignez pas que, rajeunissant soudain, j'entreprenne de vous présenter à mon tour ici, pour vous honorer et pour vous recevoir, un petit mémoire dont le sujet serait : « L'origine du réalisme dans l'œuvre de Maurice Genevoix. » Il y faudrait une ingéniosité qui me manque, une ingéniosité d'autant plus intrépide et subtile qu'elle serait destinée à défendre une idée fausse. Je ne vois pas beaucoup plus de rapports entre le talent de Maupassant et le vôtre qu'entre les canotages de Chatou et les inondations de la Loire. Les bureaucrates et les paysans, dont il a peint des portraits inoubliables, n'ont rien de commun avec vos bûcherons, vos chargeurs, vos braconniers et vos trappeurs. Votre travail était un simple exercice littéraire, comme en font chaque année les élèves de l'Ecole normale, et que nous appelions dans notre langage, avec une présomption juvénile et ironique, des « définitifs ».

Mais cette étude sur Maupassant devait être pour vous l'occasion de manifester votre caractère. Bien des mois après l'avoir écrite, vous avez eu, je ne dirai pas le plaisir, mais vous avez eu la surprise de la voir indiscrètement utilisée et publiée sous une signature qui n'était pas la vôtre. Vous avez été scandalisé. Vous avez une horreur naturelle et un mépris honnête de tout ce qui est imitation ou contrefaçon. Vous avez marqué votre indignation librement et à voix haute. L'auteur de cette expropriation devait avoir plus de légèreté que de méchanceté et plus de bonne humeur que de scrupule. Il éprouva quelque remords et il eut à l'étourdi l'intention de vous offrir ce qu'on décorait alors du nom médiocre de compensations. Il ne vous connaissait pas. Il s'arrangea pour vous joindre. « Ah ! c'est vous, Monsieur Genevoix, s'écria-t-il gaiement, dès qu'il vous aperçut : je vais enfin voir le coupable. » Et vous avez répliqué froidement

par ces mots bien faits pour étonner un homme important : « Monsieur, c'est précisément ce que je me disais en vous voyant. » Ainsi éclataient dès votre jeunesse cette probité, cet attachement à la vérité, cette franchise ingénue et ferme, qui sont les traits essentiels de votre personnalité. Vous êtes un indépendant, dont le souci principal est d'être en règle avec soi-même, un esprit rigoureux, au besoin un révolté et un réfractaire. Vous ignorez les conventions, les intrigues et les ambitions. Vous avez de la fierté, mais vous n'avez pas de vanité. Et vous avez du sang dans les veines. Il y a, dans *L'Oiseau Bleu,* de Maeterlinck, une scène où l'on voit, sous forme de petits enfants, les hommes de l'avenir que le Temps envoie sur la terre. « On demande un honnête homme, dit le Temps d'une voix bourrue. Où est l'honnête homme ? » Un enfant se présente timidement. « C'est toi, lui dit le Temps. Tu m'as l'air bien chétif. » — « Vous, Monsieur, vous n'étiez pas chétif et vous êtes l'honnête homme ! » Vous êtes tenace et, étant sans reproche, vous êtes sans peur. Vous alliez prouver avec éclat tout ce qu'il y avait en vous d'énergie et de courage.

La guerre. La voix de Péguy.

En 1914, surgit la guerre. Vous aviez vingt-trois ans. Les hommes de votre génération avaient eu peu de temps pour se préparer à l'événement. Ils étaient nés et ils avaient été élevés dans une époque de facilité, de liberté d'esprit et d'illusions qui ne leur faisait pas entrevoir la rupture brusque de toute une époque. Ceux qui, comme vous, s'étaient consacrés à de hautes études, n'avaient pas eu le loisir de suivre la marche de la politique. D'ailleurs, le monde entier ne parlait que de paix. A Londres, à Paris, à Rome, on en parlait en y croyant. On en parlait même à Berlin, mais sans y croire. Vous étiez trop jeune, en 1905, pour saisir la portée de la crise diplomatique qui se déchaînait soudain et qui révélait les ambitions germaniques déjà vieilles de cinquante ans. Bien des voix graves ont retenti alors en France pour avertir du danger et elles n'allaient pas sans doute jusqu'au seuil de la classe où vous étiez encore presque un enfant. Il en est une cependant, parmi ces voix, il en était une dont l'écho devait se prolonger pour vous. Elle venait par une prédestination bien émouvante d'Orléans, votre pays, d'Orléans, où demeure attaché le souvenir sacré de Jeanne d'Arc, et d'un enfant d'Orléans dont vous connaissez bien le nom. C'était celle de Charles Péguy. Au moment de l'affaire de Tanger, Péguy avait écrit en quelques jours, dans les *Cahiers de la Quinzaine,* un petit ouvrage qui avait pour titre *Notre Patrie.* C'est une date capitale dans l'histoire de sa pensée. L'homme original et vigoureux, qui s'était engagé toujours avec bonne foi dans des chemins divers, gardait un sens national populaire et sain. Il le laissait déjà paraître quand il faisait à ses camarades d'École normale une conférence où il déclarait que le maintien des humanités et l'étude de l'antiquité étaient nécessaires à la qualité et au prestige de l'esprit français. Il en était pénétré profondément lorsque, dès Sainte-Barbe, il confiait ses idées au précieux manuscrit qui restait secret et qui était l'ébauche de son poème sur Jeanne d'Arc. Devant le danger, Péguy, farouche et généreux, jetait son cri d'alarme. S'il était de ce monde, il ferait partie de notre Compagnie et c'est lui, Monsieur, qui aurait le plaisir de vous recevoir et de répéter en votre honneur ces mots qu'il chérissait : Orléans, qui êtes au pays de Loire...

Vous avez été de ces combattants de 1914 qui ont fait avec une sombre et patiente énergie cette guerre qui a exigé tant de sacrifices, qui a suscité tant d'héroïsmes et qui a ramené le grand mot de victoire dans les annales de notre pays. Trente ans ont passé. Depuis trente ans, la reconnaissance de la nation n'a pas cessé et ne doit jamais cesser de les environner. Parti comme sous-lieutenant, vous êtes devenu rapidement capitaine. Votre sang-froid, votre caractère et votre vaillance vous faisaient aimer et respecter de tous. Vous saviez commander, et vous saviez aussi par vos paroles et par vos actes aider, réconforter et persuader. Vous étiez de ces jeunes chefs qui ont rendu avec simplicité tant de services peu connus. Vous avez reçu trois balles allemandes et c'est par miracle que vous avez échappé aux conséquences mortelles de celle qui a atteint la région du poumon. Mais votre destin n'était pas de périr : c'était, après avoir été un combattant, de donner par vos livres un témoignage pathétique à vos frères d'armes.

Un gardien du souvenir...

Vos ouvrages consacrés à la guerre, *Sous Verdun, Les Eparges, La Boue, Au seuil des Guitounes,* ne peuvent pas être lus sans émotion. Ils ont la qualité qui vous est le plus cher : ils sont vrais. D'excellents juges les considèrent comme les plus exacts qui aient été écrits. Aucune littérature dans ces volumes ; aucun adjectif à effet ; aucune enflure ; aucune recherche de mots plus grands que les choses. Et, en vérité, quels mots auraient pu être plus grands que les choses dont vous avez été le témoin ? Vous avez été naturel, comme toujours. Vous avez fait le récit de ce que vous aviez vu. Vous avez été sincère, brutal même ; vous n'avez rien adouci ni rien embelli. Vous avez prêté aux soldats le langage qui était le leur, que vous entendiez tous les jours, et qu'ils reconnaissent avec une satisfaction mêlée de joie et de tristesse quand ils vous lisent. Vous avez noté en traits rudes et forts ce qu'avait été la peine des hommes, leurs souffrances, leur abnégation dans le voisinage constant de la mort, et leur patient espoir. Les historiens de l'avenir ne pourront pas se passer de vous. Vous leur fournissez un témoignage d'une valeur incomparable.

La paix rétablie, qu'allaient devenir ces anciens combattants, survivants d'une jeunesse héroïque et décimée ? Ils ont des droits sur nous, avait dit noblement Clemenceau. Ils en avaient ; ils ont attendu. Ils n'ont pas pu tenir dans la nation, parmi les contingences de la politique, la place qui leur revenait. Leur esprit subsiste dans ces associations amicales de régiments, clairsemées sans doute, vivantes encore, où tous connaissent les titres authen-

tiques de chacun. Ce sont elles qui, rassemblées, maintiennent non sans de tristes difficultés matérielles, ce Comité de la Flamme qu'a longtemps présidé le général Gouraud et que préside aujourd'hui le général Giraud. Vous leur avez toujours été fidèle ; vous avez fréquenté leurs réunions ; vous avez partagé leurs espoirs et aussi leurs appréhensions quand elles discernaient l'affaiblissement et l'oubli des notions morales, politiques et diplomatiques qui ont contribué à la victoire de 1918. Le maréchal Foch aimait à dire : « L'histoire est la mémoire des peuples : les peuples ne sont gravement menacés que s'ils perdent la mémoire. » Vous êtes un des gardiens du souvenir. Vous continuerez, nous n'en doutons, cette utile mission qui consiste à ranimer, non pas seulement la flamme qui brûle sous l'Arc de Triomphe, mais l'esprit public tout entier.

... et un chantre du terroir.

Lorsque vous avez été démobilisé, vous vous êtes mis à écrire. Vous aviez droit à quelque détente après quatre années d'épreuves, et en raison des soins qu'exigeait votre santé, atteinte par vos blessures. Vous avez sans doute entendu alors l'aimable parole de l'anthologie grecque qui vous murmurait : « Viens t'asseoir sous ce beau laurier, près de ces eaux limpides, afin de te reposer et de célébrer les dieux immortels. » Mais vous êtes un laborieux : le travail s'imposait à vous. C'est à cette époque que j'ai eu le plaisir de vous retrouver. Le surveillant général de l'Ecole normale, Paul Dupuy, qui a manifesté une amitié vigilante à tant de générations normaliennes et qui a le premier prédit votre avenir littéraire, me dit un jour : « Vous avez un jeune camarade que j'estime tout particulièrement et qui a un caractère très élevé. Il achève un beau livre. Vous devriez le voir. » J'ai suivi ce conseil, je vous ai vu, j'avais lu votre premier ouvrage sur la guerre, je savais que vous aviez du talent. Et vous m'avez apporté, pour que je le donne à une publication dont je m'occupais alors, un de vos plus beaux romans, *Rémy des Rauches*. Dans le métier souvent malaisé qui consiste à faire connaître les écrits de ses contemporains, une des difficultés est de ménager les habitudes des lecteurs et de leur faire accepter les nouveautés qui comptent. Je venais de publier *Suzanne* et *le Pacifique*, de Jean Giraudoux, et cette œuvre poétique avait bien soulevé quelques critiques. J'en prenais mon parti parce que la fantaisie de ce livre me paraissait ravissante. Je fus tout à fait récompensé par la visite d'un de nos anciens camarades, savant helléniste, qui me dit : « Je viens vous remercier. Depuis l'imagination d'Homère, aucune ne m'a plus amusé que l'imagination de Giraudoux. « Votre *Rémy des Rauches* était aussi, d'une façon très différente, une œuvre poétique. Elle ne m'a valu lorsqu'elle a paru que des compliments qui vous appartiennent et que je vous rends aujourd'hui avec grande satisfaction. Vous avez su peindre avec puissance la Loire, non la Loire paresseuse où émergent les bancs de sable, mais la Loire capricieuse, déchaînée et parfois terrible, ses inondations, ses pêcheurs, ses bateliers, le monde vivant des riverains et vous avez conquis tout de suite les lecteurs de l'Orléanais et de la Touraine par la force de vos descriptions.

Désormais votre parti est pris. Vous vous installez à la campagne, dans votre pays. Vous avez songé sans doute alors à deux lectures que vous aviez faites dans votre jeunesse. Votre père vous avait acheté un Balzac qui vous initiait à *La Comédie humaine* et un Buffon dont les planches coloriées faisaient vos délices. Aidé par ces deux guides illustres, vous avez jeté les yeux autour de vous. Observer est un bon emploi du temps pour tous les hommes, qu'ils se destinent à agir ou à méditer, un emploi du temps tout à fait recommandable aux poètes et aux romanciers. Vous vous rappelez les propos que nous a rapportés François-Victor Hugo, alors qu'il était avec son père sur le rivage de Guernesey. Qu'allaient-ils faire ? « Moi, dit le fils, je traduirai Shakespeare. — Moi, dit magnifiquement Victor Hugo, je regarderai l'océan. ». Vous avez regardé le fleuve et la forêt.

Contemplation vraie de la nature.

Vous avez vécu d'abord un peu en sauvage, fréquentant peu de monde et devenant le familier de la nature. Vous y avez fait des relations charmantes et de tout repos. Depuis l'écureuil jusqu'à la morne et noire taupe, vous avez connu les habitants de vos champs et de vos bois. Vous avez été l'ami du chat et du lapin ; vous avez vu vivre le lièvre et la biche, le pivert et le rossignol. Vous avez même eu, ce qui est fort rare, des rapports cordiaux avec un vieux saumon, un Beccard, qui descendait le fleuve pour la dernière fois. Tout ce peuple animal vous enchantait par ses couleurs et ses mouvements, sa pétulance et son espièglerie, par la variété des caractères sensible dans les individus d'une même famille, par les sautes d'humeur coïncidant avec l'alternance des saisons. Il vous est bien arrivé, comme à tous les auteurs de mythes et de fables, de prêter aux animaux un langage et des sentiments. Dans *l'Hirondelle qui fit le printemps*, vous nous montrez des oiseaux formant une société protectrice des humains et prolongeant le printemps afin de hâter la guérison de la fille d'un bûcheron qui est leur ami. C'est une fantaisie gracieuse, exceptionnelle dans votre œuvre. En général, vous considérez les animaux en eux-mêmes et par eux-mêmes. Et vous avez bien raison.

La psychologie animale est encore dans l'enfance. Dans la mesure où elle existe, elle est faite d'emprunts à la psychologie humaine. C'est assurément une grande politesse de la part des écrivains. Mais si d'aventure il y avait des philosophes parmi les animaux, il serait bien intéressant de savoir comment ils apprécient ce cadeau. L'étude des animaux serait beaucoup plus instructive si elle était fondée sur une lente observation directe, et elle nous apprendrait sans doute quelque chose sur les parties instinctives de la nature humaine. Vous avez eu ce sentiment ; vous avez regardé sans idée préconçue. Vous avez constaté que dans toutes les espèces il y a des forts qui font la loi, des faibles qui l'acceptent ou la

subissent, et des solitaires qui vivent hors de la communauté sans la gêner. Vous avez noté que l'ordre est de temps en temps troublé par la bataille, la jalousie et la fureur, mais que finalement le clan revient à ses disciplines accoutumées parce que la nature reprend toujours ses droits ; et que, selon le mot de Kipling, elle règle ses comptes au crayon rouge quand on va contre ses lois. De là, dans cette prodigieuse vitalité du monde animal, une sorte de nécessité qui la préserve à la fois de l'ennui, du désœuvrement et de la confusion. Le dernier en date de ceux qui ont étudié le sujet, M. Henry Thétard, à qui le maréchal Lyautey avait confié l'organisation de ce Jardin zoologique qui fut un des grands succès de l'Exposition coloniale, a résumé son expérience en une phrase qui semble bien exprimer aussi votre opinion : « L'observation et l'amour de la nature et des êtres animés sont les sources de la vraie sagesse. »

Cette nature et ces êtres animés vous avez voulu les contempler sous tous les aspects. Vous aviez commencé par ce qui entourait votre maison, et si je puis dire par vos voisins de campagne. Vous avez observé ensuite tout le Loiret, toute votre province, puis toutes les provinces. Vous avez souhaité enfin d'étendre votre expérience. Vous êtes allé au Canada admirer les montagnes Rocheuses, vous avez fait un voyage en Afrique, dont vous parlerez dans votre prochain livre. Vous n'avez cessé de vous renseigner, d'accroître votre science, de recevoir des sensations fortes et nouvelles. C'est le monde extérieur pris dans son ensemble, ce sont les formes, les couleurs, le sons et les odeurs que vous saisissez avec une curiosiété passionnée. C'est la vie de la planète entière qui retentit en vous.

De là dans vos livres une profusion d'images éblouissantes. Il en est de paisibles ; il en est de splendides ; il en est de tragiques. Vous les acceptez toutes. Ici la tiédeur dans l'espace, les mousses spongieuses et les dures écorces devenant nourriture et sang, la joie de vivre faisant briller, matin après matin, les beaux yeux d'un daguet, la tranquillité de l'homme, marchant sous les arbres d'une forêt solitaire. Là, les champs largement étalés, le vert doré du blé qui lève, le scintillement du fleuve qui glisse vers la mer, les coteaux modérés, les saules, les peupliers, les ruisseaux de votre province, ses coins intimes, sa grâce accueillante et son sourire qui est le sourire de la terre de France.

Mais ailleurs voici la splendeur d'une aurore boréale. Ou bien voici une nature minérale, une immense dalle immaculée où les arbres et leur faix de neige ne sont plus qu'un feutrage blanc, où les jeux de lumière, la vibration des étoiles nocturnes et le lent voyage de la lune tombent sur le sol canadien, insensible et soumis à une étreinte impitoyable. Ou bien voici le chaos illimité de dômes puissants, de pics aigus, de chaînes dentelées culminant entre dix et douze mille pieds, au-dessous le roc et les failles sans fond ; au-dessous encore les rivières bondissantes, aux eaux céruléennes et pures ou écumeuses des lacs, d'admirables lacs, miroirs d'un bleu incandescent, où se renverse au fond d'un abîme lumineux le reflet de la forêt, de la roche et des cimes neigeuses.

Partout le monde vit sa vie de soleil, de froideur ou de nuages, selon les saisons, sa vie de bêtes dormantes, de bêtes en amour, de crocs et de becs affamés, sa vie de combat, de danger et de courage, son jeu terrible. Vous avez rapporté avec une sobriété dramatique le récit qui vous a été fait des exploits du tigre rouge, du couguar, bête qui aime le sang et sait le faire couler, forban hardi et musclé, redoutable par ses griffes, sa mâchoire, ses détentes brusques, qui brise d'un coup de patte et d'une secousse brutale les vertèbres du cou, s'attaque à la jugulaire ou à la carotide, et laisse l'ours, le cheval ou le chevreau en bouillie rouge sous un églantier fleuri.

Comme un miroir devant l'univers.

Voir et faire voir ! tel est votre don. Votre regard distingue tout de suite et vous retenez avec précision les formes, les proportions, les transparences ou les brumes de l'air, les mouvements, les attitudes, les démarches lentes, les nonchalances et les sauts foudroyants, le ton local, le caractère singulier. Et quand vous avez bien vu, quand vous avez la connaissance complète et lucide du sujet, alors il vous faut montrer, montrer avec des mots, et c'est ici que se révèle le talent de l'écrivain. Exprimer, c'est se servir de toutes les ressources du langage, user du vocabulaire courant et des termes de métier, des termes spéciaux, un peu oubliés parfois, du langage des paysans de chez nous ou du vieux français canadien, c'est mesurer leur pouvoir visuel, le sens mystérieux de leurs relations. C'est tantôt rassembler les détails qui donnent de l'authenticité au récit et nous mènent jusqu'au point qui domine, tantôt au contraire trouver du premier coup le trait représentatif, dense, acéré, chargé de signification et enveloppant tous les autres traits qui lui font cortège dans l'inconscient ; c'est faire toucher l'impalpable ; c'est trouver des couleurs pour peindre l'ombre, et des images pour figurer ce que l'œil devine à peine. Vous êtes maître dans cet art... Vous pouvez nous intéresser pendant des pages (dans *Broû*) au mouvement d'un chat ou (dans *la Dernière Harde*) à la vie de la forêt et des cerfs, ou (dans *la Framboise* et *Belle Humeur*) aux exploits d'un animal sauvage. Si vive est votre sensibilité, si fort est le jaillissement des mots évocateurs, que lorsqu'on vous lit on oublie votre présence. Les poètes et les écrivains nous donnent presque toujours l'impression qu'ils parlent d'eux-mêmes, qu'ils transposent selon leurs dispositions le monde physique et le monde moral et qu'ils s'intéressent surtout à leur réaction personnelle au spectacle des choses. Vous nous présentez les choses en elles-mêmes. Vous nous donnez le sentiment que la beauté, la grandeur et la poésie sont dans les choses, non en vous ni en nous. Devant l'univers, vous êtes comme un miroir. Le lecteur qui est absorbé par votre livre n'a plus l'impression de lire : il est devant la réalité. Cette magie toute littéraire a cet effet inattendu : elle n'a pas les apparences de la littérature ; elle va même plus loin que la peinture ; elle nous offre un monde d'images en mouvement.

Une conception de la nature qui est bien de votre temps.

Ainsi surgit dans vos ouvrages une idée de la nature qui est à vous et qui est bien d'un homme de notre temps. En quelques siècles les écrivains ont beaucoup changé d'opinion sur la nature : ils l'ont considérée tantôt comme un décor, tantôt comme une bienfaitrice, tantôt comme un refuge. Il y a dans Molière une petite phrase que je ne lis jamais sans admirer la franchise simple d'un génie qui ne s'intéressait qu'au cœur humain. En tête du prologue d'une de ses comédies, Molière écrit : « La scène représente un lieu champêtre et néanmoins fort agréable. » Et néanmoins fort agréable ! Qu'auraient dit Jean-Jacques et Bernardin de Saint-Pierre s'ils avaient remarqué ces mots ? Eux ils représentent l'époque de la nature considérée comme la source attendrissante de toutes les beautés et de toutes les bontés de la nature harmonieuse et prévenante, où les volcans sont placés au bord de la mer pour purifier les eaux, et où les insectes ont des couleurs vives pour être aperçus des personnes qu'ils attaquent. Plus mesurés en cette occasion que leurs prédécesseurs, les romantiques se sont contentés de trouver dans la nature une consolation à leur mélancolie et un apaisement aux orages de la passion :

Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime,

proclame Lamartine. Et Hugo la salue par ces mots : « Nature au front serein ! »

Ce n'est pas précisément ainsi que vous la voyez. Chez vous, elle n'écoute pas ; elle n'a pas de sérénité, elle n'a pas d'intentions ; elle a ses lois inéluctables et elle est implacable. Vos livres ne font penser ni à un parc dessiné à la façon de Versailles, ni à un jardin anglais. Ils évoquent plutôt la savane et la forêt vierge. Dans l'histoire de notre littérature, je ne trouve guère que Vigny et Leconte de Lisle surtout, qui aient conçu la nature comme roulant avec dédain, sans voir et sans entendre, ainsi que des fourmis, les populations dont elle ignore le nom, les accablant de ses excès et de son indifférence. Mais ils étaient des désenchantés, révoltés contre le monde mauvais et l'inconnu inaccessible. Vous n'avez pas une idée aussi sombre. Telle que vous l'avez décrite, la nature est une force exubérante et irréductible, c'est une création continue, prodigieuse et tumultueuse, une puissance à la fois magnifique et cruelle, un spectacle merveilleux et effrayant. C'est la manifestation de la vie mystérieuse, frémissante, bouillonnante et bruissante, tantôt charmante et tantôt féroce, où le témoin que vous êtes reconnaît les figures éternelles de la Faim, du Désir et de la Mort.

En vous appelant dans notre compagnie, Monsieur, nous avons bien eu quelque scrupule. Nous vous éloignons de vos vastes horizons. Nous n'avons à vous faire, pour tous les jeudis, que des offres modestes comme végétation, les arbres du bord de la Seine, dont les branches s'inclinent vers les eaux, comme espace libre les deux cours illustres, mais dénudées de l'Institut, comme êtres animés vos confrères et tous les travailleurs du Palais Mazarin, comme représentation du monde sensible le *Dictionnaire* qui garde en secret le trésor de toutes les images et qui en apparence n'est que du noir sur du blanc. Nous espérons que vous n'aurez pas trop de déceptions. Vous allez d'ailleurs posséder, selon le règlement, un logis parisien ; vous donnerez, en ce qui vous concerne, une solution au problème du logement. Et que votre foyer heureusement reconstitué soit sur la rive d'un fleuve ou d'un autre, il importe peu : vous êtes assuré d'y trouver la douceur et la grâce puisqu'il est dirigé par la compagne de votre choix. Vous êtes entouré d'enfants qui feront, sous la direction de leurs parents, d'excellentes études. Et puis, vous retournerez, de temps en temps, dans votre province qui tient à vous comme vous tenez à elle. Je ne crois pas que malgré les invitations flatteuses dont vous avez déjà souvent été l'objet, vous acceptiez bientôt un mandat municipal ou autre. Vous ne prétendez pas qu'un écrivain soit nécessairement un législateur, ni un penseur, ni même un prophète. Vous ne tenez pas à être mêlé aux agitations du siècle. Il vous suffit de savoir que vos livres ont de la qualité et que votre éditeur est votre ami. Vous êtes un artiste et vous entendez bien rester un artiste.

Seul est intéressant l'individu et l'individu vrai.

Quand on a achevé de vous lire, on ne peut se retenir de se poser une question. On se demande : « Comment l'auteur juge-t-il ce qu'il peint si bien ? Quelles émotions soulèvent en lui ces passagers de la vie terrestre, jetés comme des grains de poussière dans l'espace ? Les trouve-t-il comiques ? Les plaint-il ? Il les comprend, et comprendre c'est déjà aimer. Les aime-t-il ? ou les considère-t-il comme de simples sujets exposés à la curiosité d'un conteur ? » Ce serait une assez bonne philosophie pour un romancier, une philosophie en vérité un peu courte. Ce n'est pas la vôtre. Par discrétion, par réserve, par pudeur, vous vous effacez. Mais un écrivain n'est jamais tout à fait absent de ses livres. On finit toujours par le retrouver, parce que nous ne pouvons pas sortir complètement de nous-même. Vous nous livrez des impressions voilées, comme des confidences, vous nous les livrez tout de même.

Dans cet univers, où les savants ont distingué la structure des espèces, vous ne connaissez que des individus différents par le caractère, les moyens, la qualité de l'ardeur. Beaucoup sont dominés par l'égoïsme, la sottise, l'envie, la haine. D'autres sont de braves gens un peu mous, en qui se mêlent le bien et le mal. Il en est même de généreux. Quand vous rencontrez le bon Samaritain sur votre route, vous le reconnaissez tout de suite. Ce n'est pas votre faute si vous ne le rencontrez pas plus souvent. La littérature ne vit que de nos misères, de nos péchés et de nos maux. Les uns en font des fabliaux, des comédies ou des chansons. Les autres en font des drames. Votre emportement vous conduit assez naturellement à la tragédie, comme le prouve votre

impétueux *Sanglar*. Mais dès que se présente à vos yeux une jeune vivante, courageuse et loyale comme Eva Charlebois, vous avez pour décrire en elle l'éveil de l'amour des nuances d'une délicatesse ravissante. De même vous peignez près d'elle cet émouvant Randolphe, silencieux et bourru, qui a eu bien des infortunes, qui n'est plus jeune, et qui découvre au déclin de sa vie que la bonté désintéressée pour cette jeune femme, désemparée et douloureuse, est son seul agrément et sa seule raison d'être. Vous donnez à ces personnages modestes, obscurs et simples un charme exquis, où l'on respire comme un parfum doux, et qui fait penser à ce mot d'un sage : « Les âmes ont une fleur que la gloire efface. »

Vous laissez paraître une autre impression. Vous vous intéressez au travail, aux métiers, surtout à l'activité libre. Vous ne racontez jamais une aventure mondaine. Vous ne connaissez que les aventures humaines. Vos préférences vont aux êtres énergiques, où la force d'attaque et de défense est intacte, où l'ardeur de combattre verse une sorte d'ivresse, où la volonté est tendue parmi les fatalités menaçantes. Vos bûcherons, vos paysans, vos chasseurs, vos trappeurs surtout ne se plaisent pas dans la vie abritée ; ils aiment le risque, ils goûtent le jeu qui met à l'épreuve la finesse de leur savoir-faire, la rapidité de leurs réflexes et leur résistance d'hommes forts. Rude vie, mais belle vie, dit un de vos héros.

C'est cette inclination profonde qui les unit. Les autres sentiments sont peu sûrs : la camaraderie, l'amour, l'amitié même les sépare autant qu'ils se rapprochent. Mais le souvenir des efforts accomplis, et des périls courus en commun, la connaissance des mêmes métiers, des mêmes bois est leur véritable parenté humaine. Sans elle leur vie serait un exil, côte à côte, une solitude en commun. Leur terre, leur montagne, leur peine même est leur lien. Dès qu'ils parlent des paysages de leur enfance, de leurs forêts, de leurs expéditions aventureuses, de leurs fatigues, de leurs épreuves, de leur maison et de leur clocher, ils ont le sentiment de leurs destins rapprochés.

Dans l'univers chaotique, ces hommes sont les fils de Marthe : vous les admirez ; ils ont tracé le sillon et la route, construit le pont, régularisé le cours des eaux, gravi les montagnes et fait pousser la moisson. Et comment, si désarmés et si faibles parmi les puissances naturelles qui les dépassent, ont-ils pu se faire un sort dans la création ? C'est que l'homme a le prestige du génie individuel qui est l'agent actif du progrès. *Homo faber* : c'est son éminente dignité. C'est aussi son péril. Il invente et il devient l'esclave de son invention. Il invente et ce qu'il crée sert autant à détruire qu'à construire, autant à faire le mal qu'à faire le bien. La vaste civilisation matérielle qui s'étend comme une immense machinerie sur le monde est le grand fait moderne, et elle n'échappe pas à votre observation. Par sa rapidité vertigineuse, elle risque d'ouvrir un abîme entre elle et la civilisation morale, qui va moins vite et qui est nécessaire à l'humanité. Ainsi l'ouvrage ici-bas n'est jamais fini et la mission des hommes exige leur vigilance continue. On songe à la parole du poète anglais : « Que nulle étoile ne nous trompe. L'aube est loin. A nos postes. Si nous avons franchi l'écueil, que nul ne songe à son repos. La nuit nous cache la forme d'un autre péril à passer. »

Le goût de la grandeur sauvage et le goût de la pureté.

Telle est la forte émotion virile et saine qui nous vient de votre œuvre. Je crois que votre voyage au Canada a été pour vous d'une grande portée. On parle volontiers de l'influence française sur le Canada. Il faut aussi parler de l'influence du Canada sur ceux de nos compatriotes qui le visitent. Ce grand pays que nous aimons, qui a gardé à notre langage une fidélité précieuse et qui a pour nous comme un reflet de l'ancienne France, ne présente pas seulement à nos regards ses grandioses paysages. Il a fait un effort pour accorder les techniques récentes et les coutumes ancestrales, les libertés avec l'autorité gardienne de l'ordre, la science de ses brillantes Universités avec la foi. Cette harmonie entre l'activité moderne et la vie morale vous a paru être d'une haute signification. Vos derniers livres sur le Canada ont à la fois une ampleur et un apaisement qui frappe, comme si ce pays avait élevé à un plus haut degré d'intensité les deux tendances qui sont en vous, le goût de la grandeur sauvage et le goût de la pureté.

Vous les avez manifestées toutes deux dans une nouvelle que j'ai fort appréciée et qui a pour titre *Le Nid du condor*. Vous descendiez des montagnes Rocheuses et vous êtes arrivé en Alberta, dans un parc réservé, rempli d'oiseaux éclatants. Le garde vous en fit les honneurs. C'était presque un colosse, large d'épaules, un gaillard splendide aux prunelles couleur de lin, aux cheveux blonds serrés en boucles drues. Il était familier avec tous les hôtes ailés de la savane, et quand il leur offrait dans sa main quelques grains de mil, c'était autour de lui une farandole aérienne éblouissante. Vous avez eu l'impression que vous aviez déjà vu cette main dure, puissante, musculeuse. Vous l'aviez remarquée dans un film qui représentait la prise d'un grand condor sur un pic de la Sierra californienne. Vous lui rappelez ce souvenir, et vous le voyez soudain s'assombrir : c'était bien lui le héros du film. Il était alors un trappeur athlétique adroit, hardi et vigoureux qu'une société cinématographique avait souhaité prendre, tandis qu'il procédait, sur un sommet difficile, à l'enlèvement d'un petit condor encore au nid et de sa mère aux ailes puissantes. Invité à voir projeter cette bande dans le studio privé de la firme, il était venu plein d'enthousiasme. Et soudain, il est bouleversé. Il se voit. Le drame qu'il a devant les yeux, c'est la lutte entre la bête et l'homme, entre la bête libre dans un ciel libre, frémissante et anxieuse, soulevée par son amour pour ses petits et par son courage au-dessus de la peur, et l'homme inexorable, rusé, abusant de sa force, accomplissant son attentat calculé contre la création, son forfait inexorable, puisqu'il ne s'agit pas pour lui que de se défendre. Cette heure change sa vie. Ce trappeur agissait instinctivement et innocemment ; mais quand il se voit sans agir,

pense son action et elle lui fait horreur. n monde nouveau s'ouvre à lui, un monde 'idées et de sentiments qu'il ignorait. Et ce ue vous avez montré ainsi, n'est-ce pas l'éveil e la conscience, l'affirmation spontanée du ien et du mal qui fait la dignité de l'homme : lui donne dans l'univers une place qui n'ap-artient qu'à lui ?

Primauté de l'esprit

Comment en serait-il autrement ? Vous êtes, ar votre âge, l'héritier de cette génération ttéraire qui a rempli le demi-siècle entre les eux guerres, de 1870 à 1914. Cette époque, ncore proche de nous, a sa figure bien définie; lle est déjà du passé. Elle a commencé par naturalisme à prétentions scientifiques. Puis lle s'est aperçue que le naturalisme avait eaucoup moins de rapports avec la science u'elle n'avait cru. Elle a gardé du XIXe siècle a grande règle chère à Taine, à Renan, Claude Bernard de la soumission à l'objet. Iais elle a eu la notion d'une réalité plus omplexe et plus complète que les apparences, 'une réalité où la matière n'est pas tout, où cœur a ses droits, où la pensée est un accord élicat entre la sensibilité et l'intelligence. cette évolution, philosophes, savants, cri-iques, romanciers, poètes surtout ont con-ribué. Autour de l'année 1889, ont surgi resque en même temps des œuvres bien dif-érentes qui ont toutes eu une grande impor-ance. *Le Disciple*, de Paul Bourget, le premier uvrage de Bergson, les premiers vers d'Henri le Régnier et les manifestes du symbolisme lont nous mesurons aujourd'hui tous les reten-issements. Cette génération a passé de Zola Bourget, à Barrès et à Claudel. Elle a laissé n riche héritage. Les querelles d'école étaient erminées. Dans le réalisme nouveau, c'est l'es-rit, c'est l'âme qui domine tout. Et comment ous, qui avez contemplé l'univers, n'auriez-ous pas senti qu'il était traversé par un souffle livin ?

Vers quel avenir s'avance lentement cet uni-ers, parmi les douleurs et les magnifiques lans de sacrifices, environné de nos inquié-udes et de nos espérances ? Il a le temps et e temps est l'étoffe de la vie. Mais pour les ommes, enveloppés de tant de choses incon-ues et de mystères, il est au moins deux ujets de fierté qui leur restent. Nous voyons, otre œuvre et votre vie nous font voir avec orce, que dans cette nature prodigieuse et lus puissante qu'elle, la petite créature qu'est 'homme a donné le témoignage de deux oblesses qui sont sa parure : elle a reçu l'ins-iration qui lui a permis de créer ici-bas 'héroïsme et la poésie.

iste chronologique des principales œuvres de M. MAURICE GENEVOIX.

916. — *Sous Verdun*, août-octobre 1914, Hachette.
917. — *Nuits de guerre*, Flammarion.
918. — *Au seuil des guitounes*, Flammarion.
919. — *Jeanne Robelin*, Flammarion.
920. — *La boue*, Flammarion.
922. — *Rémi des Rauches*, roman, Flammarion.
923. — *Les Eparges*, Flammarion.
925. — *Euthymos*, vainqueur olympique, roman, Flammarion.
1927. — *Raboliot*, Cercle parisien du livre.
La boîte à pêche, Grasset.
1928. — *Les mains vides*, Grasset.
1929. — *Cyrille*, Flammarion.
1930. — *L'assassin*, Flammarion.
1936. — *Le jardin dans l'île*, roman, Flammarion.
1937. — *Bernard*, roman, Flammarion.
1938. — *Les compagnons de l'Aubépin*, en collaboration avec Pierre Carré, Hachette.
La dernière harde, roman, Flammarion.
Gai l'amour, roman, Flammarion.
Rroû, roman, Nelson.
1941. — *L'hirondelle qui fit le printemps*, Flammarion.
Et enfin : *Marcheloup* et *L'écureuil du Bois-Bourru*.

— *Le Cœur de Marie, Mère du Dieu Sauveur*, par Dom E. PICHERY. — Vol. 12 × 19 cm., 238 pages, 130 fr. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Le Cœur immaculé de Marie, Cœur de Mère de Dieu, vit tous les mystères du Cœur de son Fils sur la terre. Au ciel, il reste parfaitement uni à la mission médiatrice de Marie glorifiée. Utilisant les enseignements de la théologie et des auteurs ascétiques, Dom Pichery nous offre une étude d'ensemble sur les prérogatives, les perfections, la vie du Cœur de Marie en tant que Mère du Sauveur.

— *Devant nos tombes. Consolations et espérances*, par le chanoine J. MÉRITAN. — Vol. 12 × 18,5 cm., 144 pages, franco 90 francs. Editions Bonne Presse du Midi, Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

Troisième édition d'un travail qui fournit au chrétien, dans ses épreuves et ses difficultés, des motifs surnaturels de consolation et d'espérance.

— *La chrétienté au secours de la civilisation*, par PHILIPPE DE LAS CASES. — Brochure 11,5 × 17,5 cm., 64 pages, 35 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Une brochure pour les militants catholiques. C'est une solide étude documentaire du conflit qui oppose, surtout dans les pays d'Europe orientale, les tenants de la civilisation chrétienne aux apôtres du communisme athée et persécuteur.

— *Sainte Thérèse de France*, par GENEVIÈVE-G. BESLIER. — Vol. 12,5 × 19 cm., 115 pages, 90 francs. Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Comme le dit dans la préface le professeur Laignel-Lavastine, Mme Beslier a analysé, dans cette biographie, avec objectivité, dans un style sobre et élégant, « les divers aspects de la vocation » de sainte Thérèse de Lisieux.

— *Marie, son activité corédemptrice*, par PIERRE-JOSEPH ADELINE. — Vol. 12 × 18 cm., 112 pages, 70 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Mosaïque de textes scripturaires, patristiques, etc., reliés entre eux par de brefs commentaires. L'auteur veut souligner la part active, personnelle, très voulue, prise par Marie dans l'œuvre du salut des âmes. La Vierge a été et elle reste coopératrice du Sauveur et ouvrière de la Rédemption du monde.

— *J.-K. Huysmans*, par ALBERT GARREAU. — Vol. 13 × 18 cm., collection « Pionniers du spirituel ». 148 pages, 126 francs. Editions Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Une chaîne de textes empruntés aux écrits de Huysmans, aux diverses étapes de sa vie, avant et après la conversion. C'est comme un exposé de la spiritualité du grand écrivain, dans ses origines comme dans son épanouissement. *En route, l'Oblat, la Cathédrale*, ces trois ouvrages représentent des dates inoubliables dans la littérature religieuse, et en dépit des scories qu'ils contiennent, ont été vraiment bienfaisants. A la fin de ce volume, une bibliographie précieuse des livres de Huysmans et des travaux qui lui ont été consacrés.

— *Notre-Dame de Chartres*, mystère en cinq tableaux, par MARIE-THÉRÈSE EYQUEM. — Vol. 11 × 17,5 cm., 48 pages, 25 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Mystère qui met en relief le triomphe de la Sainte Vierge sur le paganisme expirant, l'apogée de sa gloire par la dédicace de la cathédrale de Notre-Dame de Chartres.

EVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MARS 1948

JEUDI 11. — L'Assemblée nationale approuve, par 419 voix contre 183, la politique étrangère du gouvernement, et repousse, par 406 voix contre 189, une proposition de M. Manceau, communiste, tendant à supprimer la décision qui maintiendra sous les drapeaux, jusqu'à la mi-juillet, le demi-contingent de la classe 1947, qui devait être libéré le 15 mai.

— Mort de S. Exc. Mgr Charles Challiol, évêque de Rodez depuis le 15 mai 1925. Né à Albi en 1872, ordonné à Toulouse en 1896, Mgr Challiol fut nommé évêque de Rodez et de Vabres, le 15 mai 1925, succédant à Mgr de Ligonnès. Dans la lettre qu'il lui adressa à l'occasion de son jubilé d'or, le Saint-Père le félicitait surtout de son zèle pour l'Action catholique et l'enseignement. C'est sous sa direction que les mouvements spécialisés prirent corps en Rouergue. Quant à l'enseignement libre, on sait le développement pris par l'Ecole normale libre de Rodez ; on sait aussi que le diocèse de Rodez, outre le Grand et le Petit Séminaires (avec près de 700 élèves), compte 18 écoles secondaires, 33 cours complémentaires, 350 écoles primaires où se dépensent plus de 1 100 maîtres et maîtresses au service de 23 000 élèves.

A L'ÉTRANGER. — Tandis qu'hier le général Marshall affirmait, lors d'une conférence de presse, à Washington, que « la situation internationale était très grave », M. Truman déclare aujourd'hui aux journalistes que « sa confiance en la paix a été quelque peu ébranlée ». Le président des Etats-Unis demande ensuite au Congrès un crédit supplémentaire de 55 millions de dollars, au titre de l'aide intérimaire à l'Europe. Cependant, en *Floride*, M. James Forrestal, secrétaire à la Défense, réunit une conférence de l'état-major des forces américaines, « en vue d'établir un plan national de sécurité ».

— A *Jérusalem*, un attentat contre le quartier général de l'Agence juive fait 8 morts et 90 blessés.

— Erection du vicariat apostolique de Chaco Paraguayano, formé d'une partie détachée du territoire du diocèse de Concepcion (Paraguay) et de cette partie du vicariat apostolique du Chaco (Bolivie), qui appartient actuellement à la République de Paraguay. Le nouveau vicariat est confié aux Salésiens.

— Erection de la préfecture apostolique de Sintang, détachée du vicariat apostolique de Pontianak (Bornéo hollandais) et confiée aux Montfortains.

— M. l'abbé Edouard-Jean Doody, curé de Nambour, dans l'archidiocèse de Brisbane, est nommé évêque d'Armidale (Australie). S. Exc. Mgr Doody est né à Brisbane le 15 décembre 1903. Après avoir fait ses études à Rome, où il fut ordonné le 12 mars 1927, il regagna l'Australie, où il devint secrétaire particulier de l'archevêque. Il fut ensuite chargé de la direction de l'enseignement religieux du diocèse et se consacra au ministère paroissial à partir de 1935.

— Mgr Jean Joohey est nommé évêque titulaire de Verinopolis et coadjuteur avec future succession de S. Exc. Mgr Edmond Gleeson, évêque de Maitland (Australie). Né à Sydney, le 30 janvier 1905, fut ordonné le 30 novembre 1927. En 1934, il devint curé de la cathédrale et fut ensuite secrétaire particulier de S. Em. le cardinal Gilroy.

— Le vicariat apostolique des îles Carolines et Marshall, jusqu'ici compris dans la sphère d'action de la délégation apostolique du Japon, est transféré à la délégation apostolique des Etats-Unis.

— Le R. P. Odon de Wilde, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, est nommé évêque titulaire de Tadamata et vicaire apostolique de Niangara (Congo belge). Né le 28 janvier 1908, à Wetteren au diocèse de Gand (Belgique), Mgr de Wilde entr dans l'Ordre des Frères Prêcheurs en 1925, fit se études de philosophie et de théologie à Louvai fut ordonné le 2 août 1931 et partit comme missionnaire au Congo belge.

— Le R. P. Dauphin des Rosiers, des Oblats d Marie-Immaculée, est nommé évêque titulaire d Pachnemunis et vicaire apostolique du Basuto land. Né le 23 février 1906, à Saint-Jacques d'Em brun, au diocèse d'Ottawa, c'est en 1924 qu' entra dans sa Congrégation. Après avoir fait se études à Rome, il fut ordonné en 1930 et nomm professeur au Grand Séminaire de Roma (Basuto land), dont il devint ensuite directeur. Il fu enfin nommé supérieur des Oblats de Marie d Basutoland.

— Le R. P. Guillaume-Patrice Whelan, de Oblats de Marie-Immaculée, est nommé évêqu titulaire de Legia et coadjuteur avec droit d future succession de S. Exc. Mgr O'Leary, vicair apostolique du Transvaal. S. Exc. Mgr Whelan e né le 28 avril 1907, à Wakkerstroom (Transvaal En 1924, il entra chez les Oblats de Marie. Ordonn prêtre le 21 juin 1931, il s'occupa des œuvres d jeunesse et fut, pendant plusieurs années, direc teur du *Catholic Time*, avant de devenir supérieu des Oblats de Marie du Transvaal.

VENDREDI 12. — Dans une importante décla ration faite au journal *Le Parisien Libér* M. René Pleven, président du groupe de l'U. S. R., qui a donné son adhésion au R. P. F demande aux députés d'éviter la chute du Cabin Schuman à l'heure présente, s'ils ne veulent pa faire le jeu des communistes, et affirme que discours de Compiègne, par sa « modération doit permettre un rapprochement entre le R. P. et la Troisième Force.

— 23 000 mineurs du *Nord* et du *Pas-de-Calai* se mettent en grève pour quarante-huit heures.

A L'ÉTRANGER. — La Conférence de *Bruxelle* ouverte le 5 mars, termine ses travaux au cou desquels les représentants de la France, de Grande-Bretagne et des pays du Benelux ont mi sur pied un projet de pacte à cinq.

— Le délégué du Chili à l'*O. N. U.* demande M. Trygve Lie de transmettre, au nom de son gou vernement, au Conseil de sécurité, en vertu de articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unie la requête de M. Papanek contre l'U. R. S. S. (voi 10 mars).

— A *Prague*, une foule d'une centaine de mil liers de personnes rend un dernier hommage à dépouille de Jan Masaryk.

— A *Tel-Aviv*, le Comité exécutif de l'Agenc juive ratifie un accord par lequel la Haganah l'Irgoun sont réunis sous le même commandemen

SAMEDI 13. — A L'ÉTRANGER. — Mort de Do J. J. Huyben, restaurateur et premier prieur d l'abbaye bénédictine d'Egmond (Pays-Bas). L défunt est connu par ses études sur l'histoire d l'Eglise et la spiritualité aux Pays-Bas, paru dans des revues néerlandaises et étrangères, notam ment dans *la Vie spirituelle*.

LUNDI 15. — Au Quai d'Orsay, à *Paris*, les délé gués des 16 puissances participant au pla Marshall ouvrent la deuxième Conférence pour coopération économique européenne. M. Bidau demande que les représentants allemands des tro zones d'occupation occidentales soient invités participer aux travaux.

A L'ÉTRANGER. — M. Attlee, premier minist britannique, annonce devant la Chambre des Con munes que les communistes sont écartés de to les postes vitaux de la Grande-Bretagne.

MARDI 16. — Sur la demande de M. Bidault, le « Seize » adoptent une résolution recommanda que l'Allemagne occidentale soit admise à part ciper au plan Marshall.

MERCREDI 17. — Le Conseil des ministres ·cide que seules subsisteront les Cours de justice ·Aix, de Bourges, Colmar, Douai, Lyon, Paris, ·ennes et Toulouse.

— A *Paris*, 11 citoyens russes sont incarcérés ·ır la police, pour avoir reconstitué, sous forme ·andestine, l'Union des citoyens soviétiques, ·terdite par ordre du ministère de l'Intérieur.

JEUDI 18. — A L'ÉTRANGER. — Le R. P. Edouard ·aly, O. P., attaché à la délégation apostolique · Washington, est nommé évêque de *Des Moines* ·tats-Unis).

— Mgr Jean-François Dearden, directeur du ·éminaire diocésain de Cleveland, est nommé ·rêque titulaire de Sarepta et coadjuteur de ·gr Hugues-Charles Boyle, évêque de Pittsburg.

— Mgr Léon F. Fahey, curé du Sacré-Cœur de ·attiesburg, au diocèse de Natchez, est nommé ·rêque titulaire d'Ipsus et coadjuteur de ·gr Francis-Joseph Mc Grath, évêque de *Baker-ity* (Etats-Unis).

— Mgr Antoine de Castro Mayer, chanoine de ·ao Paulo, est nommé évêque titulaire de Priene · coadjuteur de Mgr Octave Pereira de Albu-·uerque, évêque de *Campos* (Brésil).

— Mgr Léon J. Steck, curé de Saint-Gabriel, au ·iocèse de Saint-Lorin, est nommé évêque titulaire ·'Ilius et auxiliaire de Mgr Duane Garrison Hunt, ·vêque de *Salt-Lake* (Etats-Unis).

VENDREDI 19. — A L'ÉTRANGER. — Prenant la ·arole à *Berkeley* (Etats-Unis), le général Mar-·hall prévient que « toute victoire communiste aux ·rochaines élections italiennes priverait la pénin-·ule des avantages du plan d'aide à l'Europe. »

— En *Tchécoslovaquie*, M. Vladimir Clementis, ·usqu'ici vice-ministre des Affaires étrangères, ·emplace Jan Masaryk. Slovaque d'origine et âgé ·e 46 ans, le nouveau ministre est membre du ·arti communiste. Pendant l'occupation allemande, ·l se réfugia d'abord en France, puis en Angleterre. ·n 1944, il accompagna le président Benès à Moscou.

— La Chambre basse des *Pays-Bas* décide, par ·7 voix contre 7, d'exclure les communistes de sa ·ommission permanente des Affaires étrangères.

SAMEDI 20. — A L'ÉTRANGER. — La France, la ·rande-Bretagne et les Etats-Unis proposent aux ·ouvernements soviétique, italien et yougoslave ·e se mettre d'accord avec eux sur un protocole ·dditionnel au traité de paix avec l'Italie, qui ·eplacerait le territoire libre de Trieste sous la ·ouveraineté italienne. Cette nouvelle est annoncée ·imultanément par M. Bidault à *Turin* et par un ·ommuniqué du ministère des Affaires étrangères.

— A *Turin*, le comte Sforza et M. Bidault signent ·our une durée d'un an un protocole concernant ·'Union douanière entre la France et l'Italie. Cet ·ccord, qui a été négocié à Rome, diffère de celui ·du 22 décembre 1946 sur plusieurs points. Il ·révoit notamment une large expansion des ·changes franco-italiens, dont le montant est ·riple, par rapport au précédent.

— A *Berlin*, le maréchal Sokolowski, gouverneur militaire soviétique, quitte brusquement la séance du Conseil de contrôle interallié, suivi de la délégation russe. Cet incident a été motivé par le refus des représentants britannique et américain de présenter au Conseil un rapport sur les questions discutées à Londres, comme le demandait le maréchal soviétique.

— Le Dr Herman Puender, président du Conseil exécutif de la bizone et le parti social-démocrate de la zone française demandent l'inclusion de l'Allemagne dans le pacte de l'Union occidentale, signé le 17 mars, à Bruxelles.

DIMANCHE 21. — A L'ÉTRANGER. — A *Prague*, la police politique arrête Mgr Jan Schramek, ancien président du parti populaire catholique et ancien vice-président du Conseil tchécoslovaque, ainsi que Mgr Hala, ancien ministre des P. T. T. Ils avaient tenté tous les deux de quitter le territoire national.

LUNDI 22. — A L'ÉTRANGER. — M. Georges Bidault et M. de Gasperi conversent longuement à *Balengo*, près *Turin*. A l'issue de l'entretien, le président du Conseil italien déclare : « Nous allons, je crois, vers les Etats-Unis d'Europe. »

— Dans une note aux gouvernements anglais, américain et français, le comte Sforza, ministre des Affaires étrangères italien, exprime son acceptation de la proposition occidentale pour le retour de *Trieste* à l'Italie. Cependant, le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie fait remettre aux mêmes gouvernements une note « protestant très énergiquement » contre cette initiative.

— M. Mali Lupi di Soragna, nouvel ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège, remet ses lettres de créance au Saint-Père.

MARDI 23. — Le Syndicat national des instituteurs et le Syndicat de l'enseignement secondaire décident de ne pas renouveler leur affiliation à la C. G. T. communiste et de proclamer leur indépendance.

A L'ÉTRANGER. — Mgr Joseph Matocha, professeur à la Faculté de théologie d'Olmutz, est nommé évêque d'*Olmutz* (Tchécoslovaquie).

— Le gouvernement italien rejette une proposition faite hier par le gouvernement yougoslave, tendant à échanger Gorizia contre *Trieste*.

— En *Finlande*, quatre partis politiques dénoncent, dans une adresse au gouvernement, la communisation de la police.

— Après les partis socialistes de Hongrie et de Tchécoslovaquie, le parti socialiste polonais annonce sa démission de la IIe Internationale, *alias* C. O. M. I. S. C. O.

MERCREDI 24. — Nicolas Berdiaev meurt à Clamart (Seine). Le célèbre penseur russe naquit à Kiev, en 1874. Opposé au tsarisme, il fut exilé à Vologta, à l'âge de 25 ans. Après la révolution bolcheviste, il devint professeur à l'Université de Moscou, mais il fut bientôt incarcéré, puis, en 1922, expulsé de Russie pour avoir affirmé ses convictions religieuses. Depuis lors, il vécut surtout en France. Des nombreux ouvrages dont il est l'auteur, les plus connus sont : *Un nouveau moyen âge* (1927), *L'esprit de Dostoïewski* (1929), *L'homme et la machine* (1933), *Esprit de liberté* (1933), *Le christianisme et la lutte des classes* (1934), *De la destination de l'homme, essai d'éthique paradoxale* (1936), *Cinq méditations sur l'existence* (1936), *Les sources et le sens du communisme russe* (1938), *Esprit et réalité* (1943), *De l'esclavage et de la liberté de l'homme* (1946), *Dialectique existentielle du divin et de l'humain* (1947), *Au seuil de la nouvelle époque* (1947). Pénétré d'une forte tradition orthodoxe, mais aussi bien préoccupé de la situation concrète de l'homme, Nicolas Berdiaev s'est attaché, tout au long de son œuvre, au rapport de l'homme avec son Dieu Rédempteur. Comme Soren, Kierkegaard, Nikolaï Hartmann et Max Scheler, il voyait avant tout, dans la personne humaine, un existant lourd d'un passé tragique et affrontant un destin personnel et social plus tragique encore. Il rejetait l'objectivation comme une erreur et ne considérait pas la philosophie comme une contemplation des essences, mais comme un approfondissement du sujet, une expérience de l'existence. Les jugements qu'il a portés sur notre époque, particulièrement dans son livre : *Un nouveau moyen âge*, où il la compare à une « nuit » faite de catastrophe, mais peut-être annonciatrice d'un « siècle de lumières », font de Nicolas Berdiaev un prophète des temps nouveaux.

A L'ÉTRANGER. — M. Jindrich Nosek, ambassadeur de *Tchécoslovaquie* en France, qui était dans la carrière diplomatique depuis vingt-deux ans, résigne ses fonctions en raison des développements politiques dans son pays.

JEUDI 25. — Le siège épiscopal de Marseille, jusqu'ici suffragant d'Aix-en-Provence, est élevé au rang d'archevêché, et S. Exc. Mgr Delay est ainsi promu sur place à l'archiépiscopat.

— Le général Guillaume est nommé commandant des troupes françaises d'occupation en Allemagne, en remplacement du général Sevez, décédé des suites d'un accident de chasse.

A L'ÉTRANGER. — Après les récents incidents de *Berlin* (voir éphémérides du 20 mars), le général Lukantschenko, chef d'état-major de l'administration soviétique en Allemagne, déclare que l'Union soviétique se prononce en faveur de la continuation du contrôle quadripartite sur l'Allemagne.

— Le ministre des Affaires étrangères italien annonce que son gouvernement est prêt à négocier directement avec le gouvernement yougoslave au sujet de *Trieste*, « dans l'esprit et la lettre de la proposition des puissances occidentales ».

— La Grande-Bretagne rejette catégoriquement la note de protestation soviétique contre les négociations tripartites sur la reconstruction économique de l'*Allemagne occidentale*.

VENDREDI 26. — A L'ÉTRANGER. — Mgr Célestin Fernandez, provicaire général du diocèse de Zamora (Mexique), est nommé évêque titulaire de Binda et auxiliaire de S. Em. Mgr Janvier Mendez del Rio, évêque de *Huajnapam de Léon*.

— M. Truman annonce que, pour éviter l'effusion de sang qu'entraînerait le partage de la *Palestine*, « les Etats-Unis sont favorables à l'institution d'une tutelle provisoire » sur ce pays.

— Londres hier et Washington aujourd'hui ont rejeté vigoureusement la deuxième protestation soviétique, au sujet de la Conférence tripartite de *Londres* sur l'Allemagne, qui reprochait à la Grande-Bretagne, à la France et aux Etats-Unis d'avoir violé les accords sur le contrôle interallié.

— Le parti communiste italien avertit officiellement « qu'il s'emparera du pouvoir par la force, si celui-ci lui est refusé, malgré la majorité qu'il remportera aux élections du 18 avril ».

SAMEDI 27. — A L'ÉTRANGER. — A la suite des démissions qui ont accompagné dans le corps diplomatique tchécoslovaque l'instauration de la dictature communiste, à *Prague*, le gouvernement Gottwald nomme de nouveaux ambassadeurs à Washington, Paris, Moscou et Varsovie, ainsi qu'un nouveau ministre à Berne. C'est le Dr Hoffmeister qui remplace M. Nosek à Paris. Il était, depuis la Libération, directeur du service des relations culturelles au ministère de l'Information.

DIMANCHE 28. — A L'ÉTRANGER. — A l'occasion des fêtes de Pâques, S. S. Pie XII prononce à *Rome*, devant 200 000 personnes, un très important discours, dans lequel il souligne la gravité exceptionnelle des élections italiennes du 18 avril prochain. Le Saint-Père met en garde les fidèles d'Italie et du monde entier contre la propagande des « agitateurs, qui font de la négation de Dieu la base de leur action » (voir plus haut, col. 512 et suiv.).

— Pour la première fois depuis la proclamation de la République, des élections législatives se déroulent en *Roumanie*. Sur 7 633 675 votants, le « Front de la démocratie populaire » recueille 6 958 533 suffrages.

— S. A. R. Mme la duchesse de Vendôme, née princesse Henriette de Belgique, meurt après une courte maladie, à Sierre, dans le *Valais* suisse.

LUNDI 29. — A L'ÉTRANGER. — A la demande du président Truman, le Sénat *américain* vote un crédit immédiat de 55 millions de dollars, pour répondre aux besoins urgents de la France, de l'Italie et de l'Autriche, entre le 25 mars et le jour où le plan Marshall entrera en vigueur.

— La 9e Conférence panaméricaine pour la coor dination des efforts des pays du Nouveau mond s'ouvre à *Bogota*, capitale de la Colombie M. Marshall y représente les Etats-Unis.

— L'ambassade de l'U. R. S. S. à *Téhéran* publi une seconde note de protestation contre les « acti vités américaines en Iran ». Elle invoque, contre l mission militaire américaine, le traité conclu e 1921 pour prévenir la constitution en territoir iranien d'une « nouvelle armée Wrangel ». (Le articles 4 et 5 de ce traité autorisent « l'inter vention de l'U. R. S. S. en Perse, pour mettre fi aux activités d'une tierce puissance menaçant le frontières soviétiques, si le gouvernement iranie est incapable de mettre un terme à ces activités ».

MARDI 30. — Le gouvernement arrête diverse mesures de baisse, qui portent principalement su les articles entrant dans la composition des bud gets familiaux et certains prix intéressant la pro duction agricole (voir *Journal Officiel* du 31 mars)

— Le Congrès national biannuel de la Fédératio française des Associations catholiques d'étudiant s'ouvre à Toulouse. Le thème de ses études : l liberté, sera développé en présence d'étudiant venus de Suède, d'Angleterre, de Hollande, d Suisse, d'Italie et d'Allemagne.

— A Nice, le XXXVIIe Congrès de l'Union natio nale des étudiants commence ses travaux en pré sence de 250 délégués. Il durera jusqu'au 4 avri et son ordre du jour comporte notamment l'inté gration des étudiants à la sécurité sociale et le rapports avec l'Union internationale des étudiant après les événements de Tchécoslovaquie.

25 avr. 1948. — N° 1015. — Nouvelle série : N° 102

Ce numéro contient :

Le numéro 1 014 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.
Le directeur : R. Berteaux.